

la lettre d'EL JARIDA

5 JUILLET 1979

INFORMATIONS ET NOUVELLES D'ALGERIE

VOL. 1 NUMEROS 5 - 6

Halte aux faux espoirs !



Emigration : Quel avenir ?

5 juillet 1979 : l'Algérie indépendante a 17 ans. Une période peut-être bien courte pour tous ceux (bourgeois privés ou d'Etat) qui, partis de rien, ont usé du pouvoir pour amasser des fortunes colossales et disposer des biens publics comme de leurs biens propres. Par contre, le temps a semblé bien long aux masses algériennes, bercées de promesses, confrontées à des problèmes dont la résolution est renvoyée à des horizons de plus en plus lointains.

(Lire la suite de l'article page 61)

VOUS POUVEZ LIRE AUSSI :

EXTRAITS DU PRS INFO (édition pays),

(pages 62 à 66)

LE JOURNAL DE L'ACTUALITE,

(pages 67 à 81)

DOCUMENT page 74

HYDROCARBURES

Un modèle de coopération internationale

POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

(Lire notre article page 83)

DERNIERE MINUTE :

" ELARGISSEMENT " DE BEN BELLA

Un communiqué de l'A.P.S., diffusé à la télévision algérienne le mercredi 4 juillet et repris le lendemain par *El Moudjahid*, annonce « qu'il a été décidé, à l'occasion du 17ème anniversaire de l'indépendance, la levée des mesures concernant M. Ahmed Ben Bella ».

Lire en page 60 la réaction de Mohamed Boudiaf à l'annonce de cette nouvelle.

FICHE DE LA QUINZAINE page 90

Le commerce extérieur de l'Algérie (1969-1977)

CORRESPONDANCE : L'école et la vie

"Concours d'entrée en 1ère année moyenne" (ex-entrée en 6ème), épreuve de calcul, l'un des exercices tourne autour d'une maison avec jardin coûtant 97 500 DA. Sachant que la maison coûte 4 fois plus cher que le jardin, il s'agit de déterminer le prix de l'une et de l'autre. De quoi faire rêver les candidats. A moins qu'il ne s'agisse d'une maison de garde-barrière, où trouver une telle maison ? Il ne peut même pas s'agir d'un logement de village agricole ; à cause du jardin ! Autre fiction, le problème propose de se pencher sur la fabrication de confitures d'abricots : achat de 4,5 kg d'abricots, on jette les noyaux (1/3 du poids) et on mélange le reste avec un égal poids de sucre. Il s'agit de calculer le nombre de pots de confiture. La solution mathématique existe, bien sûr, mais dans la pratique c'est autre chose : s'il est encore possible de trouver du sucre en poudre (en morceaux il y a quelque temps déjà que la pénurie est totale), les abricots sont, par contre, à 8 DA le kg et ce n'est vraiment pas le moment d'en faire des confitures. Elles reviennent moins cher dans le commerce !

L'épreuve de français, par contre, s'est mise au goût de la propagande gouvernementale : "La journée de l'arbre. De bon matin, des groupes bruyants d'hommes, de femmes et d'enfants portent des banderoles et se dirigent vers la place du village. Les volontaires prennent place dans les cars et se penchent aux portières en chantant et en agitant des drapeaux. Arrivé au lieu de reboisement, chacun s'arme d'une pioche et d'une pelle et se dirige vers les collines au milieu des cris et des rires". Suit cette question : "Tu as participé à une campagne de nettoyage de ton quartier, de ton immeuble ou de ton école. Raconte". Que de trésors d'imagination faut-il déployer pour entrer en 6ème aujourd'hui !

La morale de l'épreuve d'arabe est très instructive. En substance : grâce à l'aide de deux de ses copines, une fourmi a pu venir à bout d'un gros grain de blé. Les fourmis algériennes pratiquent l'entraide... au moment où se développe un fort courant individualiste provoqué en partie par la gravité des pénuries et des problèmes de tous les jours. De la morale pour édifier les jeunes générations, mais les problèmes demeurent !

DERNIERE MINUTE :

A PROPOS DE "L'ELARGISSEMENT" DE BEN BELLA

Interview de Mohamed BOUDIAF accordée à France-Inter (4 juillet 1979)

Question – Pensez-vous, Mohamed Boudiaf, que la libération de Ahmed Ben Bella, ce soir, est le signe que le régime algérien est en train de se libéraliser ?

Réponse – Ma position en ce qui concerne Ben Bella, en tant qu'homme politique, est connue. Mais en tant qu'individu, j'ai toujours considéré que sa détention est un cas d'arbitraire des plus flagrants et sa libération ne peut que réjouir les démocrates et ceux qui sont épris de liberté. Les amis de Z'biri ont été libérés et il est normal que Ben Bella le soit aussi à son tour. Est-ce qu'il s'agit d'une libéralisation ? Je ne vois pas exactement en quoi, parce que même si la libération de Ben Bella est un fait positif, toutes les questions restent posées à tout observateur politique qui voudrait voir les choses avec réalisme.

Q. – A partir du moment où Ben Bella est libéré, est-ce que vous pensez que vous pourriez, un jour, retourner chez vous également ?

R. – Ma position est très nette en ce qui concerne ce problème. Je rentre si certaines conditions sont réunies : je voudrais rentrer chez moi en homme libre, pouvant parler,

prendre position, voir mes amis. Ces conditions ne sont pas actuellement réunies.

Q. – Pensez-vous que la mort du président Boumedienne, l'avènement du nouveau régime algérien, a pu faciliter, en quelque sorte, cette décision de libérer Ben Bella ?

R. – Il n'y a pas de doute que la disparition de Boumedienne a créé des conditions amenant les gens du pouvoir à se poser la question de savoir s'ils doivent continuer sur la même lancée, à savoir une politique totalitaire, complètement fermée, ou s'ils doivent réellement libéraliser. A ce moment-là, il ne faut pas que ce soit limité à des cas d'espèce comme celui des amis de Z'biri ou de Ben Bella, il faut que ce soit une position politique.

Q. – Alors, vous attendez maintenant la démonstration que si vous rentrez chez vous et si vous êtes libre, vous accepteriez de revenir au pays.

R. – Oui, je rentrerai. Je suis un homme politique, je voudrais continuer mon action au pays. Je considère que c'est le meilleur terrain. S'il n'y a pas ces conditions, je ne rentre pas.

La lettre d'El Jarida est une publication bi-mensuelle du Parti de la Révolution Socialiste (ALGERIE).



ATTENTION CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour toute correspondance, abonnements écrire au Comité de Soutien à El Jarida :

C. S. E. J.
46, rue de Vaugirard
75006 - PARIS

Halte aux faux espoirs !

—> (suite de la première page)

L'année 1970 arrivait sans grands bouleversements, le pouvoir, dans une nouvelle fuite en avant, fait miroiter alors aux Algériens l'*horizon 80* avec des promesses bien précises : *décollage* économique, industrialisation et fin du chômage (200 000 emplois par an) ; résolution des problèmes de logement (100 000 logements par an), construction de 1 000 villages, fin de l'austérité, réinsertion des émigrés, etc... sans compter la profusion de promesses sur l'avènement d'une société de justice et d'égalité.

L'échéance approchait et la mort de Boumediène est l'occasion pour le pouvoir de se délier de tout engagement, de se libérer de toute responsabilité. A six mois de 1980, les «*défis*» et les «*paris*» sont oubliés ; l'heure est au «*réalisme*» et aux «*bilans*». 17 ans après l'indépendance, on nous ramène de nouveau au point de départ ! Avec 8 millions d'habitants de plus et un pouvoir qui semble davantage soucieux de se construire une image de marque flatteuse que de s'attaquer réellement aux problèmes qui préoccupent les Algériens.

17 ans après l'indépendance, le pays est plus dépendant que jamais : contrats de pillage des hydrocarbures, achats massifs d'équipements ne répondant pas aux besoins de l'économie, régression de l'agriculture, augmentation de l'endettement hypothèquent lourdement l'avenir du pays.

17 ans après l'indépendance, 850 000 Algériens émigrés sont dans l'incertitude du lendemain. Si le sort d'une partie d'entre eux est lié à la conclusion d'hypothétiques accords, il semble certain qu'un grand nombre sera forcé de retourner incessamment au pays alors que rien n'y est fait pour les accueillir. En fait, au delà des déclarations d'intention et des promesses creuses, il faut considérer que toute politique sérieuse de réinsertion suppose la réalisation, à court terme, de quelque 140 000 logements, 10 000 classes supplémentaires, la création d'au moins 350 000 emplois, de 5 000 lits d'hôpital, la formation de 1 700 médecins, etc... sans compter les solutions aux problèmes d'infrastructure, d'alimentation et surtout la garantie de salaires au moins équivalents à ceux perçus par les émigrés actuellement, ainsi que le respect de la liberté syndicale et du droit de grève. (Notons que Ghraïeb, l'ex-patron de l'«*Amicale*», a, quant à lui, réussi pleinement sa réinsertion : outre une somptueuse villa, en travaux depuis 5 ans, il est nommé ambassadeur en Iran.)

17 ans après l'indépendance, que reste-t-il de l'enthousiasme populaire de l'été 1962, de cet esprit d'entraide et de justice qui faisait que tout était alors possible ? L'individualisme, l'esprit de calcul, la

combine — reflète des pratiques des classes dirigeantes et conséquences les plus flagrantes de la politique menée dans notre pays depuis l'indépendance — s'imposent même parmi les plus défavorisés (à l'exemple des trafics auxquels se prêtent certains émigrés avec l'illusion de résoudre ainsi leurs problèmes individuels).

Cependant, le bilan ne serait pas complet si l'on ne mentionnait pas dans ce sombre tableau quelques lueurs porteuses d'espoir : les grèves qui se développent et se durcissent, les luttes des étudiants qui s'organisent, les femmes qui, bravant un climat défavorable, tentent de se regrouper, les émigrés qui prennent conscience qu'ils ne peuvent compter que sur leurs propres forces, les noyaux de militants qui continuent à affirmer leur existence et dont l'influence ne cesse de croître, malgré l'étouffement et le silence complice.

L'avenir de l'Algérie n'est pas dans l'expectative, la résignation ou les faux espoirs suscités par un pouvoir, au demeurant condamné à l'immobilisme par les contradictions qui le minent. Il est dans la mobilisation et le combat. A tous ceux qui attendent, il faut dire aujourd'hui que seule la lutte paie.

la lettre d'EL JARIDA

PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPRODUCTION

- | | | |
|--------------------------|---|---------------|
| <input type="checkbox"/> | 12 numéros de la lettre d'El Jarida | 53 F |
| <input type="checkbox"/> | 12 numéros de la lettre d'El Jarida et
6 numéros d'EL JARIDA | 104 F |
| <input type="checkbox"/> | soutien | minimum 200 F |

(cochez la case de votre choix)

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL

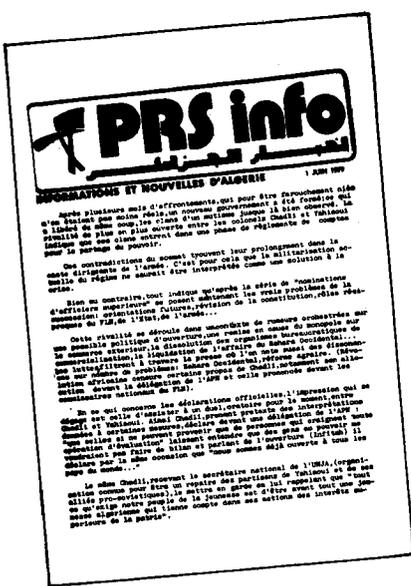
A renvoyer sous enveloppe à

CSEJ, 46 rue de Vaugirard, 75006 Paris.

IMPORTANT :

**NE PAS ENVOYER DE MANDAT NI DE
CHEQUE A L'ORDRE DU C.S.E.J.**

**Attendre pour le règlement la réception du
1er numéro.**



Certains textes et tracts circulent en Algérie mais ne trouvent aucun écho dans la presse aux ordres. En voici deux, (page 62 et 63) extraits du numéro de juin 1979 du PRS INFO, bulletin publié et diffusé par nos camarades au pays.

Contre l'exclusion des femmes du droit au logement

1 – Considérant que les critères de recrutement pour les postes d'enseignants sont identiques pour les hommes et les femmes.

2 – Considérant que de plus en plus de femmes sont recrutées par les différentes Universités.

3 – Considérant qu'une fois recrutées, les femmes enseignantes sont placées dans les mêmes conditions de travail que leurs collègues hommes.

4 – Considérant que la nature du travail exigé par les Universités d'enseignement et de recherche nécessite l'investissement d'un temps de travail important dans les lieux d'habitation.

5 – Considérant que la charte accorde les mêmes droits aux travailleurs des deux sexes, dès qu'ils remplissent les mêmes fonctions,

6 – Considérant que dans les autres Universités du pays (Constantine, Oran, Annaba) ainsi que dans les autres secteurs d'activités les hommes et les femmes bénéficient des mêmes droits.

7 – Considérant le nombre important de logements attribués ces deux dernières années au M.E.S.R.S.,

Nous, enseignantes et enseignants des Universités d'Alger et de Bab Ezzouar, dénonçons :

– la situation de dépendance dans laquelle les enseignantes femmes sont placées, de l'atteinte à l'épanouissement de leurs capacités intellectuelles par chambre à 2 (M3)

en cité universitaire pour quelques célibataires alors que de surcroît certaines sont chargées de famille ;
– absence totale de logements

en bref...

A la fin de Février 1979 s'est déroulée "l'opération partage des bénéfices" entre les travailleurs de certaines CAPRA de Mouzaïa. Mais quelle ne fut pas la stupeur des intéressés en apprenant que 50 % seulement du bénéfice seront distribués au lieu des 75 % prévus. C'est finalement le parti FLN qui, par la menace, a imposé ce vol : "ou vous prenez ces 50 %, ou vous ne recevrez absolument rien parce que vous faites le jeu de la réaction".

Notons que dans cette même CAPCS (en Octobre 1978), 10 travailleurs du service commercialisation avaient été licenciés. Le prétexte invoqué par la direction était que, dorénavant, l'OFLA s'occupait de la commercialisation et il lui revenait de les prendre en charge. Rien n'a été fait pour ces travailleurs et leur situation a empiré.

La commercialisation continue d'être assurée par la CAPCS et ces 10 travailleurs ne peuvent trouver à s'embaucher ailleurs car les "responsables" refusent de leur délivrer des attestations de travail.

Ces pratiques sont monnaie courante dans le secteur agricole où les directeurs voudraient disposer à longueur d'année de travailleurs disponibles gratuitement. Ce sont ces conditions désastreuses, de travail et de rémunération qui poussent les travailleurs de la terre à fuir l'agriculture pour n'importe quel emploi dans les "sociétés nationales".

CONTRE L'EXCLUSION DES
FEMMES DU DROIT AU
LOGEMENT



enseignantes contraintes d'occuper une très petite partie du domicile de parents ou alliés ;

— refus total de loger les femmes mariées alors que certaines sont chargées de famille (époux au service national ou ne bénéficiant pas de logement ou étudiant sans travail) ;

— de ce fait, dénonçons que seul le M.E.S.R.S.* et dans les seules Universités d'Alger et de Bab Ezzouar utilise des critères discriminatoires entre enseignants basés sur le sexe ; ceci d'autant que le M.E.S.R.S. est en principe le secteur en avant-garde des idées de progrès et d'égalité.

Exigeons : la rectification immédiate des critères d'attribution de logements, en vigueur actuellement, qui excluent les femmes en leur déniaient le droit de prendre en charge leurs conditions de vie.
Alger, décembre 1978.

*M.E.S.R.S. : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

PEINE PERDUE MONSIEUR

LE MINISTRE !

Le ministre des P et T se serait-il soudain aperçu de certains détournements de fonds ?

Toujours est-il que 154 portes blindées et 38 km de bande en acier ont été commandés à la Hollande par ce ministère. De quoi décourager les plus fins chalu-meaux du pays. Mais c'est peine perdue, argent gaspillé car chez nous, les voleurs ont le pouvoir d'ouvrir les portes parce qu'ils ont le pouvoir... tout court !

Place du 1er Mai, Alger

Le 1er mai 1979

A Monsieur Démène Abdallah
Secrétaire général de l'U.G.T.A.

Le ciel était bleu, légèrement blanc à l'arrière fond. Le soleil était piquant, agrémenté d'une brise discrète. Tu parlais, disais qu'il fallait augmenter la production, qu'il fallait accepter de se faire embrigader dans l'U.G.T.A. Tu avais la voix enrrouée, la sueur facile et le ton insupportable. Tu avais démarré en compagnie de tes autres amis bureaucrates depuis le siège de l'A.P.S. Vous êtes partis en retard et peu de monde vous attendait. Les rues étaient vides ou presque. Place Port-Saïd, vous aviez crié quelques slogans. Vous alliez trop vite. C'était trop froid et pourtant le printemps avait tant de chaleur à donner ! vous étiez gênés. Qui a applaudi place Port-Saïd ? Trois individus ! Vos voix n'étaient pas nettes, incertaines, hésitantes, non convaincues ! A la hauteur de ce square, seulement des curieux s'étaient massés, jusqu'à la hauteur de l'Alletti : RIEN. Des passants qui s'attardaient à peine, dans les rues que vous avez empruntées. Ce fut l'indifférence, le froid, la marche nonchalante et l'ignorance que c'est un Premier Mai, fête des travailleurs.

Monsieur Démène, Secrétaire général de l'U.G.T.A., as-tu vu ceux qui vous ont suivis dans le cortège ? Un enterrement disait un spectateur, en face de l'immeuble Maurétania. Pour beaucoup ce fut une corvée bureaucratique, imposée hâtivement pour sauver les apparences de la continuité. Beaucoup bavardaient entre eux. Le cortège était sans âme ou plutôt, voué à toutes les tristesses de vos échecs répétés pour embrigader 1 million de travailleurs depuis 1973.

Le vent rabattait les banderolles. Les mains qui les tenaient étaient molles, pas d'énergie pour exhiber ce en quoi peu croyaient. Vous le saviez tous, monsieur Démène, surtout toi, qui as été dans la "rue rouge" de Ath Milla, qui as peuplé une gare de chemin de fer, mais, qui as enfourché les trompettes d'un colonel qui fit loi dans le Constantinois, il y a quelques années.

Manifestation ? Les participants véhiculés par les entreprises d'Etat où ils travaillaient, quadrillés par les bureaucrates des Unions territoriales, avançaient sans conviction. Ils n'étaient pas nombreux. Ils n'étaient pas en évidence par secteur, vous en avez fait un troupeau compact. Les bureaucrates se sont trouvés une vocation de bergers, conduisant leurs ouailles vers la place du Premier Mai pour écouter un prêche bien ennuyeux. Un micro grésillait des slogans que rien ne répercutait. Une petite bande de la SONACOME s'excitait, en sandwich entre deux lacs d'indifférence et de gens pressés d'en finir. Les quelques femmes voilées (il faut respecter la tradition bien entendu) ont poussé des



PLACE DU 1er MAI, ALGER

→ (suite)

yoyou, pour donner un air de kermesse. Non, ce ne fut pas la fête. Ce n'étaient pas les travailleurs qui manifestaient, c'était la fête du Travail, entendue par vous qui êtes au pouvoir.

Et revient en tête la réponse que fit un ouvrier-maçon à une grand-mère, qui lui demandait pourquoi il ne travaillait pas ce jour-là, 1er mai. Il dit : "c'est la fête du travail". La bourgeoisie a fait du Premier Mai une fête du travail qu'elle a récupérée. Que de luttes, que de morts, que de mouvements, que de patience et de ténacité de la part de millions de travailleurs pour qu'un Premier Mai ne soit plus que celui de 1979, à Alger.

Les étudiants "volontaires" bouclaient le cortège et leur égocissement se perdait sur les balcons des immeubles où quelques rares spectateurs regrettèrent d'avoir gâché leur grasse matinée. Pauvres "volontaires", qui à la hauteur du Ministère du Travail ont entamé n'importe quoi sur un air russe ! C'est ça la culture Nationale. Désormais nos ancêtres ne sont plus les gaulois, mais les slaves ! L'on peut aimer "patouchka", mais diable, n'est-il pas un seul parmi eux qui se dise que l'Algérie a des milliers d'années culturelles. Mais allons, trêve d'illusions, quand ce sont les ânes qui braient, c'est qu'ils attendent du foin et Chadli ne leur en a pas beaucoup donné. Tout au plus pourrait-il et voudrait-il stopper leur chute.

Place du 1er Mai, Démène, tu as parlé. Yahiaoui a parlé. Des excités ont continué leurs braillements désordonnés. Yahiaoui a cru que les travailleurs n'attendaient que lui. Alors il s'en est donné à coeur joie, après toi. Il faut travailler, toujours travailler, comme vous avez toujours travaillé, a-t-il dit. Le travail c'est la richesse; venait-il de découvrir ; en omettant de dire qui accapare cette richesse . Seulement, il nous a garanti que le repos hebdomadaire continuera de se faire le vendredi et que l'ouverture n'est qu'un clairon vide de la réaction et que ...

"oui, à la réévaluation et non à la révision", la crème pagiste était au rendez-vous, puisqu'elle était à la recherche d'un nouveau maître. Les banderolles ont été fatiguées par les fouets caressants de la brise et l'auditoire s'était relâché ... Yahiaoui ne dira pas grand chose du F.L.N. et de ce qu'il devra faire, face à la multitude des problèmes que connaissent et connaîtront les travailleurs, comme les autres millions d'autres Algériens.

Chacun est parti de son côté et la presse, la télévision encadreront l'évènement de façon à nous faire croire que des milliers de citoyens étaient à la grande kermesse. Il n'en a rien été. En espérant te revoir au 1er mai 1980, non pas bêlant, mais forcé d'écouter les travailleurs.

Je te remercie monsieur Démène, ainsi que les autres bureaucrates, d'avoir montré, une fois de plus que l'U.G.T.A. n'est qu'un appareil de répression ... qui ne dratne pas grand monde derrière.

S. Y. Alger

GREVES

► SONITEX Boufarik : une grève a été déclenchée le 27 mai 1979 par les ouvriers qui ont en même temps refusé l'accès de l'unité au directeur. Le travail aurait repris le 5 juin après l'intervention de l'A.T.E. et du syndicat.

Notons que cette usine appartenait à un privé jusqu'en mars 1978, date à laquelle elle a été nationalisée. L'application récente de la convention Sonitex à l'unité a entraîné pour 544 ouvriers sur les 740 qu'elle emploie une baisse de salaire de 50 à 500 DA par mois (baisse du taux horaire, suppression des différentes primes existantes ...).

◀ Dans la nuit du 18 mars 1979, les éboueurs de la ville d'Alger ont refusé de ramasser les ordures. Le 5 avril, les éboueurs d'El Harrach faisaient de même et exigeaient une augmentation ainsi que le paiement immédiat de leur salaire.

► Les chauffeurs de la SOGEDIA (unité siège) ont fait une grève de deux jours à la mi-janvier.

◀ Les enseignants de l'ITE de Sidi Bel-Abbes se sont mis en grève à la fin du mois de Janvier pour protester contre le retard (3mois) dans le paiement des salaires.

► Samedi 7 avril 1979, 170 ouvriers de l'unité SN Métal d'Oran se sont mis en grève pour plusieurs jours. Les grévistes exigeaient une augmentation des salaires et l'application de l'accord conclu entre la direction et leurs représentants.

◀ Les travailleurs de l'unité menuiserie de la SOTRAWA de Bab el Oued se sont mis en grève, le 31.01 79, pour exiger leur paye. La grève a duré une demi-journée jusqu'à satisfaction des revendications.

► Durant la période des élections, une grève de trois jours a été déclenchée par les ouvriers de l'ONACO. Cette grève a touché plusieurs centres de l'office. Les ouvriers réclament 1000 DA de prime.

POUR LA LIBRE EXPRESSION DES COURANTS POLITIQUES EN ALGERIE

Après plusieurs mois d'affrontements, qui pour être farouchement niés, n'en étaient pas moins réels, un nouveau gouvernement a été formé ; ce qui a libéré du même coup les clans d'un mutisme jusque-là bien observé. La rivalité de plus en plus ouverte entre les colonels Chadli et Yahiaoui indique que ces clans entrent dans une phase de règlements de comptes pour le partage du pouvoir.

Ces contradictions du sommet trouvent leur prolongement dans la caste dirigeante de l'armée. C'est pour cela que la militarisation actuelle du régime ne saurait être interprétée comme une solution à la crise.

Bien au contraire, tout indique qu'après la série de "*nominations d'officiers supérieurs*", se posent maintenant les vrais problèmes de la succession : orientations futures, révision de la constitution, rôles réciproques du FLN, de l'Etat, de l'armée...

Cette rivalité se déroule dans un contexte de rumeurs orchestrées et de fuites calculées sur une possible politique d'ouverture, une remise en cause du monopole sur le commerce extérieur, la dissolution des organismes bureaucratiques de commercialisation, la liquidation de l'affaire du Sahara occidental...

Les luttes actuelles filtrent à travers la presse où l'on note des dissonances sur nombre de problèmes : Sahara occidental, réforme agraire. (*Révolution Africaine* censure les propos de Chadli, notamment les allocutions devant la délégation de l'ANP et celle des commissaires du FLN).

En ce qui concerne les déclarations officielles, l'impression qui se dégage est celle d'assister à un duel, oratoire pour le moment, entre Chadli et Yahiaoui. Ainsi, Chadli, prenant prétexte des interprétations données à certaines mesures, déclare devant une délégation de l'ANP, "*que celles-ci ne peuvent provenir que de personnes qui craignent toute opération d'évaluation*", laissant entendre que des gens au pouvoir ne voudraient pas faire de bilans et, parlant de l'ouverture (*infitah*), il déclare par la même occasion que "*nous sommes déjà ouverts à tous les pays du monde...*"

Le même Chadli, recevant le secrétariat de l'UNJA (organisation connue pour être un repaire des partisans de Yahiaoui et de ses alliés pro-soviétiques), le mettra en garde, en lui rappelant que "*tout ce qu'exige notre peuple de la jeunesse est d'être avant tout une jeunesse algérienne qui tient compte dans ses actions des intérêts supérieurs de la patrie.*"

Yahiaoui, lors du 1^{er} mai, donne sa conception de "l'ouverture" : "*Oui, nous sommes ouverts aux masses laborieuses pour enrichir et approfondir l'expérience socialiste*" et dénonce "*les voix (qui) évoquent le règne de l'ouverture*". Sa prise de position sur l'éventuel retour au dimanche comme journée de repos hebdomadaire est apparue comme un véritable défi.

L'enjeu de cette lutte, par delà les personnes, semble être l'importance du rôle du F.L.N. et l'orientation de la politique économique, tant au niveau interne qu'externe.

La tendance Yahiaoui, s'inspi-

rant du modèle soviétique, voudrait que le pouvoir effectif soit exercé par la direction du parti unique, le gouvernement n'étant qu'un instrument de gestion et d'application des décisions prises par le "bureau politique".

L'autre tendance, groupée autour de Chadli et soutenue par une fraction de la bourgeoisie d'Etat et certains affairistes, préférerait un régime "présidentiel" avec un gouvernement détenant le pouvoir réel; le parti unique du FLN étant confiné dans des tâches de mouchardage, d'encadrement et de répression des masses. Cette tendance voudrait en outre substituer l'APN au FLN en ce qui concerne les débats sur les orientations futures du régime.

En prônant la primauté du parti dans le contrôle de toutes les activités, Yahiaoui veut renforcer son FLN unique en lui donnant, notamment, une "assise" à l'intérieur même des sociétés nationales par la mise en place de "*cellules d'entreprises*". En cela, il vise un double objectif : d'une part, mettre au pas la classe ouvrière par une "militarisation du travail" dont le "*statut du travailleur*" est un des instruments ; d'autre part, avoir un pouvoir de décision dans les sociétés nationales et contrôler les cadres qu'il menace d'embrigadement. Yahiaoui voudrait lier l'attribution de postes de responsabilités à l'appartenance au parti afin d'imposer des orientations économiques favorisant le développement des échanges avec ses alliés extérieurs : les pays de l'Est. Pour cette tendance, la solution des problèmes de production et de pénuries



POUR LA LIBRE EXPRESSION DES COURANTS POLITIQUES EN ALGERIE.

—> réside dans l'approfondissement de l'étatisation.

La deuxième tendance, elle, s'oppose à la "politisation" de l'entreprise, c'est-à-dire à la présence du FLN. Elle ne manque pas une occasion de rappeler que sur les lieux de travail on doit "*parler moins et travailler plus*" et appelle sans cesse les chefs d'entreprises, déjà agacés par le tapage sur la GSE, à limiter les réunions pendant les heures de travail. Cette tendance insiste sur le "*nécessaire redressement*", tant de l'agriculture que de l'industrie, tout en préconisant le maintien et le développement des échanges avec les Occidentaux qui "*eux maîtrisent la technologie*"; la relance des activités ne peut se faire qu'en limitant les contraintes bureaucratiques qui freinent la production, tant au niveau des sociétés nationales que du privé.

Bien que ces deux tendances aient un même objectif — "*augmenter la production*" — les orientations préconisées par chacune d'elles sont diamétralement opposées. Cette donnée apporte une dimension nouvelle à la lutte, en l'élargissant à tous les domaines, en même temps qu'elle exprime une substitution de tendances politiques au détriment des clans.

La société algérienne traverse actuellement une nouvelle phase dans le développement des luttes de classes. La lutte n'oppose pas seulement la bourgeoisie aux masses, mais aussi les fractions de la bourgeoisie entre elles.

Est-ce la fin du monolithisme et des unités de façade du pouvoir ?

Est-ce la fin des luttes de personnes, les luttes autour des programmes politiques prenant le pas sur les clans et les personnes ?

En ce moment décisif pour le changement, les masses doivent plus que jamais se mobiliser autour de leur programme politique en s'engageant dans la lutte et créer les conditions permettant la libre ex-

pression de tous les courants politiques algériens dans notre pays.

Dans ce cadre, le PRS se prononce pour :

— les libertés d'organisation et d'expression ;

— la mise en place d'institutions démocratiques à tous les niveaux sur la base d'élections libres, de candidatures libres et de campagnes électorales libres ;

— la défense de notre indépendance, la préservation du patrimoine national et la réorientation du commerce extérieur en fonction des seuls intérêts du pays et des masses populaires ;

— l'assainissement du marché intérieur par la suppression des monopoles d'Etat sur le commerce intérieur ; garantir la liberté de commercialisation : en instaurant la liberté de circulation des biens et des personnes, en libérant les ini-

tiatives des petits transporteurs, en protégeant les détaillants contre les grossistes et l'Etat ;

— redonner vie à l'agriculture en la débarrassant de l'encadrement bureaucratique qui l'étouffe et en libérant les initiatives de notre paysannerie, en lui garantissant la libre disposition du fruit de son travail ;

— la reconnaissance du droit de grève sans limites, de la liberté et de l'autonomie syndicale comme conditions élémentaires à la résolution des "*problèmes sociaux*" des ouvriers.

Qu'à l'heure des bilans, on en finisse avec ce système totalitaire qui a conduit notre pays à la ruine.

NON A LA CONTINUITE
LUTTONS
POUR LE CHANGEMENT

Alger, 24 mai 1979

bibliographie

«Algérie : mots et recherches» — Keith Sutton — dans Peuples Méditerranéens n° 5 - Oct - Déc 1978 -

Politique économique de la transition au socialisme — Abdelmadjid Bouzidi — Office des Publications Universitaires - Alger 1979.

L'indice du coût de la vie en Algérie 1966-1976 — SEP-AARDES — Octobre 1977 -

L'exode rural en Algérie — Abdellatif Benachenou — Office des Publications Universitaires - Alger 1979 -

L'écrit de presse algérien de 1903 à 1931 — Mohamed Nacer — SNED 1979.

L'homme et l'érosion dans l'Ouarsenis — Djilali Sari — SNED 1978.

Pour un nouvel ordre économique international — Mohamed Bedjaoui — UNESCO - Paris 1979

«Les travailleurs algériens quittent-ils la France» — Projet de recherche préparé par Albano Cordeiro et Raphaël-Emmanuel Verhaeren — IREP - Grenoble 1977 -

Le journal de l'actualité

L'EVENEMENT

Le mois de mai a été marqué par une profusion de discours de l'équipe au pouvoir, tous situés dans le contexte d'une "prise en main" de l'appareil d'Etat. Sur le terrain, cette campagne a été relayée par un ballet incessant des ministres "techniques" et des responsables politiques dans les wilayas et les communes. Réunions de travail, meetings, discussions se sont succédés à un rythme soutenu.

Manifestations organisées du 1^{er} mai, réunion des commissaires du FLN (6 mai), conférence de la GSE (8 mai), installation des nouveaux chefs de régions militaires, chacune de ces occasions a été le prétexte de prises de positions destinées davantage à l'usage des membres des appareils et corps constitués qu'à celui de la population.

L'impression qui se dégage des déclarations des ténors, Yahiaoui et Chadli, est celle d'une discordance permanente, quoique jamais ouvertement affirmée. Tous se réclament de la continuité sans pouvoir modifier l'image actuelle d'un pouvoir à la fois coupé des masses et agité de soubresauts d'une violente lutte interne.

DES CONTRADICTIONS AIGUES

Déjà dans son discours du 1^{er} mai, Yahiaoui avait répondu violemment à de nombreuses rumeurs, trop persistantes et généralisées pour n'être pas sciemment entretenues. Face à ceux qui, au sein du pouvoir, parlaient d'une "ouverture", évoquaient la libération imminente de Ben Bella, souhaitaient un retour au repos dominical (pour traiter davantage d'affaires), l'homme du FLN avait marqué un coup d'arrêt, tout en n'osant pas dénier le cer-

tificat de "continuité" à son rival :

(...) *"Leurs porte-voix parlent aujourd'hui d'ouverture et de nouveau régime. Notre régime n'est point nouveau (sic), c'est celui de la continuité".* (...)

"Ces voix ont exploité et interprété certaines des décisions les plus récentes telles que l'élargissement de détermes et la suppression de l'autorisation de sortie. Mais que tout le monde sache que ces décisions étaient envisagées du vivant du regretté président Houari Boumediène. Elles ont parlé encore du congé hebdomadaire et qu'il y aurait une révision là aussi. Nous proclamons qu'il ne peut être question de révision car cette décision avait été prise conformément au désir des masses lors des débats sur la Charte nationale". (...)

Cette attaque, Yahiaoui la réitère et en précise le contenu en s'adressant aux commissaires du FLN réunis pour préparer la "refonte" du parti.

Selon lui, la tâche, assignée aux commissaires, est de *"situer le Parti dans la place qui lui revient par rapport au pouvoir, elle vise aussi à préciser le rôle du Parti dans la conception et la planification et dans le commandement de la Révolution dans sa longue marche"*.

Ce qui lui fournit l'occasion de dénoncer *"tous les attardés de l'histoire, particulièrement les tenants de la bureaucratie et de la technocratie qui constituent, incontestablement, les corps les plus réfractaires à l'émergence d'un Parti d'avant-garde, détenteur réel du pouvoir politique et à son affirmation comme guide suprême de la Révolution"*.

Il ajoute : *"Il n'y a plus de place pour ces éléments dans les postes qu'ils occu-*

pent". Révolution africaine (9 au 15 mai), qui rapporte ces propos, en profite pour souligner la cohésion des potentats du FLN autour de Yahiaoui, en affirmant que les commissaires du parti ont démontré, avec "franchise", "l'indispensable clarification à apporter au niveau de certains principes essentiels, tels que le concept de Parti d'avant-garde, la définition des critères du militantisme, la notion de relations organisations de masse-Parti et d'Etat-Parti, etc..."

Ce qui l'amène à renchérir et "nécessairement à soulever, en termes clairs, le problème de l'autorité du Parti".

UNE OFFENSIVE POUR LE CONTROLE DU POUVOIR ?

Cette autorité du parti, Yahiaoui veut la réaliser en deux phases : l'élargissement et la prise de contrôle de l'appareil lui-même, d'une part, et la main-mise sur les organes locaux du pouvoir (APC, APW), d'autre part. La logique spéculative de *Révolution africaine* ne laisse aucun doute là-dessus. Pour éviter le dualisme du pouvoir, et tout en prétendant que le FLN ne doit *"en aucune manière se substituer aux organes administratifs"*, il recommande *"pour le Parti, de contrôler l'administration aussi bien de l'intérieur - des militants étant désignés aux postes de responsabilité - que par la voie de ses instances hiérarchiques"*. (*Charte nationale*).

Yahiaoui compte d'abord s'appuyer sur *"la jeunesse"* (UNJA) pour élargir le FLN et en faire *"la force d'avant-garde de direction et d'organisation du peuple..."*



Le journal de l'actualité

L'ÉVÉNEMENT (suite)

→ Discours qui rappelle fortement celui de la petite bourgeoisie bureaucratique (PAGS) qui appuie Yahiaoui dans son entreprise. Celle-ci, qui noyautait l'appareil de l'UNJA, entend ainsi investir le FLN en s'abritant derrière Yahiaoui. On se souvient de la manœuvre que ce dernier avait amorcée lors de la lutte de succession pour se faire plebisciter par l'UNJA et s'imposer au congrès du FLN comme seul recours possible. On se souvient aussi de l'échec de sa tentative face au coup de force de l'armée qui avait mis en avant son "officier le plus ancien dans le grade le plus élevé".

Le second axe de cette stratégie pourrait être la mise sous tutelle des administrations locales. L'insistance de Yahiaoui sur l'importance des élections au sein du FLN le laisse présager ; aux commissaires, il a rappelé que ces élections "doivent être l'objet d'un grand intérêt (...). Vous devez vous consacrer dès maintenant à l'étude et à la préparation pour aboutir à la meilleure formule, celle qui sera la plus efficace et qui réalisera les résultats attendus" (sic).

C'est après cette prise de contrôle du FLN que se dérouleront les élections communales et de wilayas (voir rubrique *Politique*).

Dans les APC, la lutte a déjà commencé. Ce sont en effet les kasmass du FLN qui organisent et dirigent les "débat" et réunions publiques au cours desquelles les présidents d'APC sont tenus de faire le bilan de leur mandat. Occasion unique, en dirigeant les attaques, de sélectionner les futurs élus et d'éliminer ceux qui ne fournissent pas les garanties de sûreté requises.

Pour réaliser ces objectifs et remporter la partie avant l'échéance des élections de septembre, la fraction regroupée autour de Yahiaoui semble faire feu de tout bois.

C'est ainsi que le thème de la décentralisation, autour duquel une campagne laborieuse est menée, semble s'inscrire dans sa stratégie. Présentée comme la panacée à tous les maux, qui sont en fait les conséquences logiques des choix éco-

nomiques et sociaux du pouvoir, elle viserait, en fait, à affaiblir le pouvoir central, position inexpugnable de l'armée, et à renforcer les autorités locales, plus faciles à contrôler.

LE POIDS DE L'ARMÉE

Chadli, cible principale de cette offensive, semble vouloir éviter l'affrontement direct.

Sortant d'un mutisme qui a duré près de trois mois, il se contente de rappeler qu'"il n'existe qu'un seul parti, celui du Front de Libération Nationale et qu'un seul guide idéologique, la Charte nationale", et se pose aussi en "continuateur" de Boumediène. Quant à l'exigence formulée par Yahiaoui de considérer le seul FLN comme "détenteur réel du pouvoir politique", elle n'attire qu'une promesse vague en forme de fin de non-recevoir : "la Direction politique (c'est-à-dire Chadli et l'armée) tiendra compte de toutes les propositions avancées lors des travaux..." (des commissions du FLN).

Il s'est, par contre, montré très préoccupé d'apparaître comme le chef suprême de l'armée, dont il détient de surcroît le ministère, plaçant aux postes de contrôle les principaux acteurs de son ascension : Belhouche à l'inspection générale et Merbah, chef de la SM, au secrétariat général de l'ANP. L'installation des trois nouveaux chefs militaires promus aux 1ère et 2ème régions, à la tête du Grand-Alger ainsi qu'à la Direction du commissariat politique a été l'occasion pour lui de rappeler la présence et le poids de l'armée. Il a réaffirmé que "les fils de l'armée nationale populaire sont avant tout des militants du FLN et que l'ANP est une des composantes des forces sociales de la Révolution" (*Révolution africaine*, 16 au 22 mai).

Tout se passe comme si chaque tendance fourbissait ses armes, l'une tentant de ressusciter le FLN, l'autre de cimenter la cohésion de l'armée, pour des affrontements à venir tout en cherchant à renforcer les alliances extérieures.

Chadli semble aussi miser sur une reconnaissance internationale qui assurerait

sa primauté réelle dans le pouvoir. Il a développé une campagne diplomatique intense, recevant en un mois six chefs d'Etat, un chef de gouvernement et plusieurs personnalités (voir rubrique *Visites*), concurrencé par Yahiaoui qui s'est surtout entretenu avec les représentants de partis ou de gouvernements de pays de l'Est (RDA, Yougoslavie, URSS)

Cette lutte diffuse s'effectue avec le souci habituel d'offrir au peuple l'image d'une unité de façade, d'un pouvoir fort et d'obtenir la soumission des masses.

Exigeant la passivité sociale et l'acharnement au travail, dénonçant les "lutttes futiles" qui "détournent les énergies vers des problèmes secondaires" (entendez les grèves dans le secteur public), Yahiaoui a stigmatisé, lors de la conférence sur la GSE, tout ce qui pouvait s'opposer à ce schéma.

A la lumière de ces déclarations, les propos tonitruants sur les "problèmes" à résoudre, les "bilans" à tirer et les solutions préconisées apparaissent à la fois comme une fuite en avant face au mécontentement croissant de la population et une tentative de gagner du temps pour pouvoir liquider les conflits au sein du pouvoir. Gageons qu'une ou deux têtes seront offertes, pour calmer l'opinion et impressionner le clan adverse, que quelques mesures supplémentaires seront prises pour réduire la tension (autorisations de sortie, etc...)

Mais le fond du problème demeure entier : dégradation des conditions de vie des grandes masses, mise à l'écart politique de la population et accentuation des contradictions entre les exploités et le pouvoir, et au sein du sommet, que ne résoudront ni les promesses, ni les discours, ni les solutions "techniques". Les récentes grèves et les occupations de logements de Bachdjarah (voir rubrique *Lutttes*) l'ont montré : les Algériens ne croient plus à la volonté ni à la capacité du pouvoir de résoudre leurs problèmes. De plus en plus, ils seront amenés à les prendre en charge eux-mêmes et à regagner ainsi leur autonomie politique. ■

Le journal de l'actualité

politique

23 - 4 - 79

Une campagne de "bilans des A.P.C.", est lancée par Chadli dans le but avoué de définir une nouvelle politique, décentralisée. L'enjeu de ces bilans semble être, en fait, la prise de contrôle des administrations locales par les fractions qui se disputent le pouvoir.

30 - 4 - 79

Ouverture de la session de printemps de l'A.N.P. A l'ordre du jour des "débats" il faut signaler :

- 1 - un projet de loi portant aménagement de la constitution.
- 2 - une ordonnance prorogeant le mandat des A.P.C.
- 3 - une refonte du code des douanes.

3 - 5 - 79

Un comité interministériel de planification a été créé par circulaire du 20 mars. Son rôle : préparer le prochain plan (quinquennal) qui devrait être soumis à un congrès extraordinaire du F.L.N. Ce comité est censé faire un bilan depuis 1967.

5 - 5 - 79

Nominations au ministère de la défense.

- Colonel Abdellah Belhouchet : inspecteur général de l'A.N.P.
- Lieutenant-Colonel Kasdi Merbah : secrétaire général du ministère de la défense.
- Lieutenant-colonel Mohammed Alleg directeur du commissariat politique de l'A.N.P.
- Lieutenant - colonel Mohammed Attaïlia : commandant de la 1ère région militaire.
- Lieutenant-colonel Kamel Abderrahim : commandant de la 2ème région militaire.
- Lieutenant-colonel Ali Bouhadja :

commandant le secteur territorial du Grand-Alger.

5 / 9-5 - 1979

5ème conférence régionale des céréales d'hiver avec la participation de 17 pays méditerranéens et du Proche Orient.

6 - 5 - 79

Commissions du F.L.N.

Ouverture par Yahiaoui de la réunion des commissaires du F.L.N. Le 7, Chadli prononce le discours de clôture.

8 - 5 - 79

Début de la 3ème conférence sur la G.S.E., qui durera jusqu'au 11. Discours de Yahiaoui pour l'ouverture et de Chadli pour la clôture.

9 - 5 - 79

Réunion du Bureau Politique qui poursuit "l'étude de la situation économique et financière" pour la "préparation du prochain plan"

11 / 12-5 - 79

Le commandant Ben Mâalem Hocine est nommé chef de la 4ème Région militaire (Ouargla) en remplacement du lieutenant-colonel Attaïlia nommé à la tête de la 1ère Région (Algérois).

14 - 5 - 79

Libération de Ben Bella ?

Des rumeurs persistantes faisant état de la libération imminente de Ben Bella sont rapportées par la presse, notamment l'international Herald Tribune, qui cite des sources proches du pouvoir.

16 - 5 - 79

Nominations :

Chadli installe à Oran et Ouargla les

chefs des 2ème et 4ème régions militaires.

16 - 5 - 79

Ahmed Taleb a été désigné à la présidence de la Cour des comptes

Celle-ci, prévue par la constitution mais jamais installée auparavant, devrait assurer "un contrôle de toutes les dépenses publiques de l'Etat, des collectivités locales et régionales et des entreprises socialistes de toute nature".

17 - 5 - 79

APC - APW - élections repoussées de nouveau.

Le bureau politique repousse la date du renouvellement des APC, des APW, et des élections au sein du F.L.N. :
F.L.N. : cellules 1er au 30 septembre
Kasma 1er au 15 octobre
A.P.C. : 1ère semaine de décembre
A.P.W. : 2ème semaine de décembre

19 - 5 - 79

Un projet de loi portant amendement à la constitution a été présenté au conseil des ministres avant d'être soumis à l'APN.

Installation par Chadli du lieutenant colonel Bouhadja à la tête du commandement territorial du secteur d'Alger.

22 - 5 - 79

Baccalauréat 1979

Soixante mille candidats, dont 20000 candidats libres, sont inscrits aux épreuves du baccalauréat 1979. Rappelons que, lors de la session 1978, sur 64 000 inscrits, 9 749 seulement ont été admis (voir *PRS Info* n° 11 - août 1978).

29 - 5 - 79

Dans le cadre d'un "Plan national d'arabisation" de l'enseignement supérieur et de la recherche



Le journal de l'actualité

—>
scientifique, Brerhi a conclu deux accords, avec la Syrie et l'Irak, pour le recrutement d'enseignants en langue arabe.

VISITES — AUDIENCES — MESSAGES

6/7-4-79

Benyahia se rend à Moscou pour deux jours. Il rencontre Kossyguine et Gromyko.

L'ambassadeur des USA est reçu, à sa demande, par Chadli.

12-4-79

Benyahia a reçu une délégation yougoslave. En plus des questions politiques habituelles, les problèmes posés par la préparation de la conférence des Non-Alignés de la Havane, prévue en septembre, ont été abordés.

19-4-79

Visite de Benyahia en Yougoslavie.

27-4-79

Visite de Benyahia, à Tunis
Première personnalité officielle reçue par Bourguiba depuis le 1er janvier, il a débattu avec celui-ci des problèmes relatifs au Maghreb.

1-5-79

Visite de Suarez Adolpho chef du gouvernement espagnol pendant 24h. Il est reçu par Chadli et rencontre, à titre privé, Abdelaziz du "Polisario".

2-5-79

Olusegun Obansaryo (nigéria) et Moussa Traoré (Mali) effectuent une escale à Alger dans le cadre d'une visite de bons offices dans les capitales des parties du conflit du Sahara Occidental. Tous deux sont reçus par

Chadli et rencontrent des dirigeants du "Polisario".

3-5-79

Benyahia reçoit les ambassadeurs d'URSS et des USA.

14/17-5-79

Le ministre belge des Affaires Etrangères en visite de 3 jours est reçu par Chadli le 17/5.

21-5-79

Yahiaoui reçoit le président du syndicat unique de la RDA en présence de Démène Debbih, secrétaire général de l'U.G.T.A. Thème des entretiens : coopération et échanges d'expériences.

20-5-79

Le président du Yémen arrive en Algérie pour un voyage de 4 jours.

24-5-79

Arrivée de Kaddafi pour un séjour de 6 journées. Le communiqué publié à l'issue des entretiens réaffirme l'i-

dentité de vue des 2 parties sur les problèmes internationaux et le souci de développer la coopération entre l'Algérie et la Libye dans le cadre de l'accord de Hassi-Messaoud.

26-5-79

Message de Brejnev à Chadli le contenu n'est pas divulgué.

28-5-79

Arrivée de Tito pour une visite de 4 jours. Les entretiens auraient porté sur la préparation de la conférence des Non-Alignés, qui se tiendra à la Havane en septembre.

29-5-79

Yahiaoui reçoit l'ambassadeur d'URSS qui l'invite à se rendre en Union Soviétique. L'entretien a porté sur la coopération entre le FLN et le PC US. Une délégation de l'UGTA, dirigée par Démène Debbih, se rend à Moscou.

31-5-79

Annonce de la visite de Hussein de Jordanie le 4 juin.

RUMEURS DE COUP D'ETAT

L'on parle de plus en plus à Alger de l'imminence d'un coup d'Etat de Yahiaoui contre Chadli. Il interviendrait avant le congrès extraordinaire du FLN pour lequel la date de septembre est avancée. Chadli préparerait ses armes pour se débarrasser à cette occasion d'un rival gênant en le traînant dans la boue. Ainsi l'on reparle beaucoup de l'affaire d'Amgala — au cours de laquelle 600 appelés du service national auraient trouvé la mort et 100 autres faits prisonniers — dont Yahiaoui est tenu pour responsable. Pour contrer cette offensive, Yahiaoui s'appuie de plus en plus sur la fraction pro-soviétique de la petite bourgeoisie bureaucratique (PAGS) qui cherche un moyen d'accéder au pouvoir et dont l'influence s'exerce dans les organes de presse, les affaires étrangères, l'université et les organisations de masse.

Conséquence du climat de suspicion qui règne au sein du pouvoir : les présidents des différentes commissions du comité central du FLN évitent Yahiaoui pour ne pas être considérés comme complices.

Le journal de l'actualité

situation des masses

13-5-1979

Grève au chantier de la cité universitaire de Constantine ?

Une "petite phrase" du wali de Constantine laisse penser qu'une grève a éclaté à l'initiative des travailleurs du chantier de la cité universitaire de Mentouri. Ceux-ci, employés par une entreprise du ministère du Tourisme, l'ETT, et dont les salaires ne sont pas payés, ont, selon El Moudjahid, "saisi sur le chantier la délégation ministérielle de leurs préoccupations". Le journal ne précise pas si la venue du ministre du Tourisme est fortuite ou provoquée par le mécontentement des travailleurs.

Quant au wali, il a marqué son inquiétude devant la détermination des travailleurs en s'interrogeant : "Comment peut-on aborder des travailleurs qui nous signent lent qu'ils n'ont pas été payés ?".

20-5-79

Grève avec occupation de l'usine "Fortex" à Oran :

Dans cette usine spécialisée dans la fabrication d'écharpes, employant 27 ouvrières, le conflit est né à la suite du refus du gérant d'appliquer l'augmentation de 15 pour cent, obtenue par la section syndicale au cours des négociations; cette dernière avait demandé 25 % et le paiement de la prime de rendement. La section syndicale soupçonne le gérant de vouloir laisser "pourrir" le conflit pour arriver à la liquidation de l'usine, ce qui lui permettrait de contrôler tout le marché, car la prospérité de Fortex a permis au gérant d'ouvrir une autre usine d'écharpes, lui appartenant en propre.

Le gérant invoque quant à lui des difficultés financières et d'approvisionnement par la S.N. Cotec.

21-5-79

Inondations

A la suite de pluies torrentielles à Ta-

manrasset, une trentaine de maisons en "Toub" ont été soit détruites, soit endommagées. Les familles sinistrées ont été relogées dans des tentes.

Occupation de logements : un exemple à suivre.

Dans la nuit du 16 au 17 mai, 30 familles qui habitaient dans les bidonvilles de Kouba (Alger), ont occupé des logements dans un immeuble neuf et non habité, situé à Bachdjarah (Hussein Dey). Les forces de police ont procédé à leur évacuation par la contrainte. Plusieurs des occupants qui ont opposé une vive résis-

tance ont été blessés. Seize d'entre-eux ont été arrêtés et doivent être déférés devant le tribunal.

El Moudjahid, porte-parole d'un pouvoir qui craint plus que tout de voir les Algériens défendre eux-mêmes, et sans attendre, leurs droits, appelle à la répression contre eux, tout en se permettant au passage une note de pitié condescendante :

"Mais il n'empêche que, malgré leur situation pitoyable, ces gens se sont rendus coupable d'un comportement grave, d'un manquement vis-à-vis de la loi qui, s'il n'était pas réprimé, risquerait de faire tâche d'huile en constituant le mauvais exemple que risquent de suivre tous ceux qui vivent dans l'attente d'un logement".

accords - contrats

1-3-1979

La B.N.A. a réalisé un emprunt de 25 millions de dollars auprès de "Nomura Europe NV Londres", filiale de "Nomura Securities Tokyo", l'une des plus grandes banques d'investissement japonaises.

Cet emprunt prend la forme d'une émission d'obligations à taux flottant, placées exclusivement sur le marché asiatique.

Ces obligations, remboursables au bout de 7 ans, porteront un taux d'intérêt minimum de 7,5 % par an.

1-3-1979

La société belge "SOBERI" a été chargée par la S.N.L.B. de la construction de 2 usines de meubles, l'une à El Kala (Est), l'autre à Beni Saf (Ouest), devant produire chacune 16 000 unités d'habitation en éléments préfabriqués.

Le coût de cette opération s'élèvera à 4,5 milliards de francs belges.

La firme belge "VERKOR"

construit à Khenchela un complexe destiné à produire annuellement 17 500 m³ de panneaux de fibres (5 mm d'épaisseur), 12 500 m³ de contre-plaqué (8 mm d'épaisseur), 4 000 m³ de placages et 8 000 m³ de sciages. Coût de l'opération : 54 millions de dollars.

30-3-1979

Signature d'un contrat entre Renault Marine Couach et l'Office Algérien de la pêche.

La filiale du groupe Renault fournira et installera 79 moteurs de 80 et 120 CV avec leurs accessoires et l'équipement "remonte-filet" ; elle assurera la mise en place d'un magasin de pièces de rechange avec assistance de maintenance pendant 18 mois.

1-4-1979

Contrat entre Sonatrach et la société belge Sonocord

Montant : 1,7 milliards de F.B.

Objet : livraison de 90 000 t de tubes

Le journal de l'actualité



en acier pour le pipe-line Hassi R'Mel-Safsaf.

1 - 4 - 1979

Accord Sonatrach-CFP

Le 13 février 1979, un accord a été conclu entre Sonatrach et la CFP portant sur l'extension du permis d'exploration de Ouan Dimeta (Sud du Sahara).

L'accord accroît la surface du permis de 200 km² qui viennent s'ajouter aux 19 700 km² initialement attribués à la CFP en 1973. Sur ce permis, la CFP possède 49 % des parts et la Sonatrach est opérateur.

1 - 4 - 1979

Conventions de financement entre l'OAIC et l'UMB

L'OAIC (Office Algérien Interprofessionnel des Céréales) a signé le 13 décembre 1978 cinq conventions de financement d'un montant de 192 millions de F. environ avec un pool bancaire de l'Union Méditerranéenne de Banques (dont le président, Smail Mahroug, est l'ancien ministre algérien des Finances).

Ces conventions devraient assurer le financement de projets d'investissements de l'OAIC en matière d'infrastructure de stockage.

D'autres conventions d'un montant de 151 millions de F. ont déjà été conclues entre l'OAIC et l'UMB dans le cadre d'un prêt global de 1 milliard de F.

1 - 4 - 1979

Signature le 20 mars 79 d'un contrat de prêt de 45 millions de dollars entre le Crédit Populaire d'Algérie et un consortium de banques internationales (Interunion Banque, Standard Chartered Bank, Takai Bank, Marine Midland Bank et Bayerische Vereinsbank).

Ce prêt d'une durée de 5 ans est destiné à financer des opérations d'équipement dans le domaine de l'hydraulique

et de la mise en valeur des terres.

(*Pétrole et Gaz arabe*)

6 - 4 - 1979

Le contrat signé avec un groupement d'entreprises bretonnes (Albreco) porte sur la réalisation de 6 254 logements à Constantine et Sétif (*Lettre d'EL JARIDA* n° 4). Le coût de l'opération est estimé à 1,5 milliards de francs. Le contrat ne sera effectif que si un accord intervient pour l'octroi d'un prêt du gouvernement français à l'Algérie.

14 - 4 - 1979

Accord algéro-soviétique pour l'exploitation du gisement de fer de Gara-Djebilet. Rappelons qu'il existe déjà un projet de complexe sidérurgique sur les Hauts-Plateaux de l'Ouest et un projet de voie ferrée pouvant transporter 25 millions de tonnes de minerais par an.

15 - 4 - 1979

Algérie-Italie : contrat entre la SNS et Italsider

Objet : assistance technique et commerciale à la SNS pour son approvisionnement en charbon destiné à la cokerie d'El Hadjar. De plus, Italsider aurait été chargée de la formation du personnel.

15-4-1979

La GTE, (General Telephone and Electronic Corporation) a obtenu un contrat de 1,6 millions de dollars portant sur l'extension de la capacité du réseau national de stations terriennes.

C'est cette même société qui avait conçu et installé les 15 stations du système qui assure les télécommunications nationales en Algérie.

18 - 4 - 1979

Accord entre la Roumanie et l'Algérie dans l'enseignement supérieur pour :

- la création d'un centre de recherche agronomique à Blida,
- des cours de post-graduation pour les enseignants en sciences exactes,
- l'actualisation de la carte universitaire,
- un bureau mixte de consultation.

19 - 4 - 1979

Algérie - Roumanie

Signature d'un contrat entre la SONATHERG et la société roumaine "ROMANERGO" portant sur la réalisation du barrage le "FAKIHA" dans la wilaya de Mascara ; capacité prévue : 100 millions de m³.



◆ Quatre firmes japonaises (Nippon Steel, Sumitomo Metal Industries, Nippon Kokan KK et Kawasaki) vont commencer la livraison de pipe-lines destinés aux sections sous-marines du «gazoduc Algérie - Italie». Ces mêmes firmes, qui s'estiment le mieux placées sur le marché, pourraient aussi assurer la fourniture des tuyaux du «gazoduc Algérie-Espagne» (180 km) dont la réalisation pourrait être assurée d'ici à 1983.

Les sections terrestres du gazoduc seront prises en charge par des sociétés européennes dont la société française Vallourec.

◆ La société japonaise IHI (Ishikawajima-Marina Heavy Industrie) fournira 2 usines à papier d'une valeur de 45 milliards de yens (soit 230 millions de dollars).

Le journal de l'actualité



23 - 4 - 1979

Algérie-Allemagne de l'Ouest

Un pinardier de 3 600 tonnes, le "Zaccar", destiné au transport des vins d'exportation et des huiles d'importation, vient d'être livré à la CNAN par les chantiers ouest-allemands Schilchting.

25 - 4 - 1979

Algérie - Italie

Un contrat a été signé entre la SN-SEMPAC et la coopérative italienne Muratori Cemenstisti portant sur la création d'une société mixte.

Le capital est réparti dans les proportions de 51 pour cent pour l'Etat algérien et de 49 pour cent pour la coopérative italienne.

Cette société aura pour activité la conception, l'étude et la réalisation d'unités industrielles dans le domaine des industries alimentaires, ainsi que la création d'un réseau de stockage et de distribution.

26 - 4 - 1979

Algérie - BIRD

Des entretiens ont eu lieu entre le ministre des Finances Yala et la Banque Mondiale pour étudier les possibilités d'un financement de futurs programmes.

Un accord de prêt de 126 millions de dollars dans le secteur routier avait été conclu et approuvé le 10 avril dernier.

30 - 4 - 1979

La Sonelgaz a commandé un système coûteux et sophistiqué de gestion et de transport de l'électricité à un consortium français comprenant la Sodetog-Tai.

1 - 5 - 1979

La société ouest-allemande "Bekringwerte" est chargée en tant qu'ingénieur-conseil de superviser la construction d'une fabrique de vaccins : cela coûtera 7 millions de Deutsche Mark à l'Algérie.

La société italienne d'ingénierie "Ctip" est chargée de construire une fabrique d'antibiotiques et autres préparations pharmaceutiques à Médéa.

1 - 5 - 1979

La Saipem a emporté un appel d'offres international pour la pose du gazoduc sous-marin qui doit relier la Tunisie à la Sicile. La Saipem a précisé que le montant des travaux s'élèverait à 237 millions de dollars.

Le contrat de vente de GNL algérien conclu en 1977 entre la Sonatrach et le groupe européen composé de Ruhrgas (RFA), Salzgitter (RFA) et Gasunie (Pays-Bas) et approuvé en septembre de la même année par les autorités allemandes et néerlandaises a fait l'objet d'un avenant signé le 12 mars 1979 selon lequel la quantité contractuelle annuelle a été portée de 8 à 11,25 milliards de m³.

Un crédit financier de 250 millions de dollars a été accordé à la Sonatrach pour le financement de GNL 3 d'Arzew. Ce crédit a été consenti par un consortium de banques néerlandaises (Algeme Bank et Amro Bank) et un

consortium de banques allemandes (Deutsche Bank et Dresner Bank). Chaque pays fournit 125 millions de dollars.

3 - 5 - 1979

Des "experts" espagnols seront envoyés en Algérie pour examiner les modalités de coopération en matière d'urbanisme, de construction et d'habitat.

Cette décision fait suite au voyage à Alger du ministre espagnol de l'industrie et de l'énergie, M. Carlos Bustelo.

18 - 5 - 1979

Prêt de 500 millions de dollars de l'Arab Petroleum Investments Corporation (Apicorp) à la Sonatrach pour le financement de l'exploration et du développement des gisements de Hassi R'Mel et Aïrar. Cette opération fait partie du programme de liquéfaction de gaz naturel Arzew 2. L'Apicorp est, pour ce prêt, chef de file de cinq banques : Continental Illinois, First City National Bank of Houston, Seattle International Bank, Cleveland Bank, et Bank of Scotland.

Prêt de l'Eximbank à la Sonatrach : 49,3 millions de dollars (suite page 17) →

◆ Le 12 avril 1979, un prêt de 126 millions de dollars a été accordé à l'Algérie par la BIRD pour l'entretien et l'aménagement du réseau routier.

◆ Protocole d'accord entre l'Algérie et la Pologne pour la construction de logements.

◆ Un prêt de 17 millions de dollars sera accordé à la SNGA par la Banque extérieure d'Espagne pour la construction de super-marchés. L'intérêt du prêt sera de 8,30 %, remboursable en 5 ans.

Aït Lahoussine tire argument de deux constatations qu'il estime caractéristiques du marché mondial actuel du pétrole :

1 - L'OPEP est un facteur d'équilibre de l'approvisionnement énergétique mondial.

2 - Le prix actuel du pétrole est maintenu à un niveau anormalement bas.

Le jeu de ces deux facteurs constitue, selon lui, une menace pour la stabilité de l'économie mondiale.

L'OPEP : Source marginale d'approvisionnement en énergie du monde.

La recherche par les pays consommateurs de la "stabilité des approvisionnements pétroliers" est incompatible avec les intérêts des producteurs de l'OPEP étant donné le rôle traditionnel de source marginale d'approvisionnement pétrolier du monde de cette organisation.

"pour un producteur OPEP, dit Aït Lahoussine, ce rôle de fournisseur résiduel implique exactement le contraire de la stabilité de la demande pétrolière : il implique que l'OPEP doit répondre collectivement aux accroissements et aux baisses de la demande énergétique mondiale pour satisfaire les besoins du monde industrialisé, sans se préoccuper de l'impact de telles fluctuations sur l'intérêt national des pays producteurs."

En fait, il en a toujours été ainsi et cela au détriment des pays exportateurs :

"Pour ceux dont le revenu national dépasse les besoins budgétaires, il y a le problème constant d'obtenir une forme tangible d'avoirs réels pour compenser l'épuisement continu de leur patrimoine énergétique national. Ces pays continuent à se demander pourquoi ils produisent, maintenant, un bien dont la valeur ne pourra que croître dans le futur et dont leurs générations futures souhaiteront bénéficier. Leurs doutes et leurs inquiétudes sont accrues par l'incapacité où ils se trouvent à

HYDROCARBURES

UN MODELE DE "COOPERATION" INTERNATIONALE

Parmi les membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), la délégation algérienne est souvent classée parmi les «durs» en raison de son adhésion à la revendication d'un relèvement substantiel du prix du pétrole. Qu'en est-il exactement ?

La revendication d'une hausse des prix du pétrole intéresse les dirigeants des pays exportateurs dont les revenus étaient rognés systématiquement jusqu'en 1973. Mais, d'après les représentants algériens, elle va aussi dans le sens des pays consommateurs en leur permettant de développer des énergies nouvelles qui n'étaient pas compétitives auparavant.

C'est cette communauté d'intérêts qui devrait, selon cette thèse, permettre d'éviter les «confrontations» et les «crises» énergétiques grâce à la «coopération internationale». Un modèle de cette coopération a été proposé par le gouvernement algérien en 1975. Les principes de cette coopération, qui laissent peu de place au discours «anti-impérialiste» habituel du pouvoir, n'ont pas eu d'écho : les pays impérialistes refusent de céder même une seule once de leur pouvoir.

Le texte, dont nous publions les extraits ci-dessous, est un nouveau plaidoyer de Aït Lahoussine (vice-président de la Sonatrach) devant l'Oxford Energy Policy Club aux Etats-Unis pour convaincre les représentants des puissances impérialistes que, si les pays de l'OPEP sont décidés coûte que coûte à fournir une ressource vitale, ceux-là doivent leur concéder un revenu supérieur.

transformer leurs surplus financiers - qui, avant qu'ils n'aient été remplacés par le problème plus important de la pénurie du pétrole lui-même, ont provoqué tant d'inquiétude dans les pays développés - en investissements dont la valeur puisse être au moins maintenue en termes réels. Pour les pays dont les programmes de développement national imposent de maximiser leurs exportations pétrolières, une diminution même légère de la demande pétrolière mondiale s'accompagne d'une menace de réduction considérable de leur revenu national du fait de la concurrence avec les pays producteurs non-OPEP - situation à laquelle nous avons assisté il y a un an. Pour tous les producteurs, le fait

qu'ils ne peuvent prévoir le niveau de production pétrolière qui leur sera demandé, les conduit inévitablement à tenter non seulement de tirer parti des occasions qui se présentent à eux de maximiser leur revenu, mais aussi de se lancer dans une compétition inutile pour la conquête de débouchés pétroliers."

A ces conséquences d'ordre économique s'ajoutent les risques politiques pour les Etats dans ces pays exportateurs de pétrole :

"il y a le problème des pressions et des contraintes sur la structure sociale qui peuvent résulter de l'abus et d'une mauvaise utilisation de la richesse pétrolière; une preuve éclatante en a été donnée récemment."

Ce texte, dont le ton plaintif tranche avec le triomphalisme habituel des autorités algériennes en matière de pétrole, est en fait le constat d'un double échec :

1- les pays industrialisés n'acceptent pas la modification du rapport de forces et la politique de «coopération» qui leur est proposée; les mécanismes économiques du marché mondial leur permettent de conserver une position dominante : hausse des prix des biens de consommation, de production et des services (technologie, engineering, assistance technique); manipulations des cours des monnaies; multiplication des profits des Etats-consommateurs (le prix des produits finis contient près de 90 % de taxes) et des sociétés pétrolières.

2 - De ce fait, et Aït Lahoussine le reconnaît au niveau de l'Algérie, les pseudo-politiques de développement se traduisent par un appauvrissement et la disparition d'une ressource naturelle non renouvelable.

Les pays de l'OPEP, dans leur logique de collaboration qui évacue tous les rapports de domination économique et politique du marché mondial, sont voués à assurer, à des prix non rémunérateurs, les besoins de la croissance heurtée des pays capitalistes. Par là même ils financent, grâce à un pétrole délibérément sacrifié, la recherche et le développement d'énergies de substitution (nucléaire, solaire, géothermique, etc...) dont ils seront écartés tant du point de vue des prix que du contrôle de la technologie et qui consacreront l'accentuation de leur dépendance.

L'augmentation du prix du pétrole est nécessaire pour garantir l'approvisionnement énergétique à long terme de l'économie mondiale :

C'est l'argument favori des technocrates algériens pour expliquer la communauté d'intérêts à moyen terme des Etats exportateurs et des pays impérialistes. Aït Lahoussine s'en explique ainsi :

"Depuis 1975, le ratio réserves/production est tombé de 32,7 à 29,0 années. Maintenir le ratio au niveau actuel signifie qu'il faudra découvrir chaque année deux gisements de la taille de Prudhoe Bay en Alaska, plus de trois de la taille de Hassi Messaoud en Algérie et presque quatre de la taille de Berri en Arabie Séoudite. A moins que de telles décou-

vertes en soient réalisées, les réserves mondiales prouvées de pétrole seront épuisées en l'an 2000, même si le taux de croissance de la demande n'est que la moitié de ce qu'il était dans le passé. La réponse pourrait consister à la fois à décourager le gaspillage et à encourager les efforts pour trouver de nouvelles sources d'énergie. Mais que peut-on faire pour détourner les consommateurs du gaspillage de l'énergie quand ils voient le prix réel de celle-ci décliner tous les jours ? Et comment peut-on attendre des investisseurs qu'ils engagent les sommes énormes requises pour le développement de nouvelles sources d'énergie quand, aux prix actuels, ces projets ne sont absolument pas viables ?"

Mais les pays industrialisés consommateurs de pétrole ne le comprennent pas ainsi :

"Les gouvernements des pays consommateurs semblent obsédés par les conséquences à court terme des hausses des prix pétroliers et ne se soucient pas de tenter de remédier au déséquilibre fondamental entre les structures actuelles de consommation et les structures futures d'approvisionnement" déplore Aït Lahoussine qui ajoute :

"Les pays producteurs sont de plus en plus convaincus que les économies industrialisées comptent sur eux pour supporter le poids du combat contre l'inflation mondiale, parce qu'ils appellent le gel des prix pétroliers, alors qu'ils refusent absolument de reconnaître que, quand le pétrole sera épuisé, la transformation radicale de leurs économies, qui est l'objectif de tous les pays producteurs de pétrole, ne se fera tout simplement pas produite".

Dans ces conditions, le vice-président de la Sonatrach demande si *"l'OPEP doit continuer à fournir au monde la quantité exacte de pétrole que celui-ci lui demande"*, reconnaissant :

"Après tout, convertir une ressource non renouvelable à valeur croissante en investissement monétaire à valeur déclinante ne peut guère passer pour le meilleur moyen de servir les générations futures des pays membres de l'OPEP. L'intérêt propre des pays producteurs devrait leur dicter de ne pas fournir plus de pétrole que ne l'exigent leurs besoins financiers - ce qui serait peut-être une attitude égoïste, mais qui est défendue non seulement par la Norvège et le Canada, mais aussi par le Royaume-Uni".

Contrairement à ces pays, Aït Lahoussine rejette toute réduction des approvisionnements OPEP car

"Une réduction soudaine et brutale de 4 à 5 millions de b/j des approvisionnements pétroliers - ce qui (suite du Document p82)—>

Le journal de l'actualité

EMPRUNTS CONTRACTES PAR LA SONATRACH ENTRE LE 28-11-78 ET LE 01-12-78

LIEU ET DATE	MONTANT	CONDITIONS	PRETEURS	OBJET
Paris 28-11-78	50 millions \$	Garantie BEA Remboursable en 8 ans. Possibilité d'extension à 14 ans.		Développement des gisements
Rome 29-11-78	550 millions \$	Garantie BEA Remboursable en 15 ans Différé : 5 ans	Instituto Mobiliare Italiano	Matériel pour la réalisation d'un tronçon du gazoduc Algérie-Italie
Paris 29-11-78	150 millions \$	Garantie BEA	Soditie S.A. Hydrocarbon Bank Hydrocarbon International Holdingcom	Gazoduc Algérie-Italie
Paris 30-11-78	215 millions \$*	Garantie BAD	Groupe dirigé par : Bank of America Crédit Lyonnais	Gazoduc Algérie-Italie
Londres 30-11-78	30 millions \$	Garantie BAD	Groupe dirigé par Amsterdam-Rotterdam Bank (Hollande)	Gazoducs "GZ 2" et "GZ 3" Hassi R'Mel-Arzew
Londres 01-12-78	667 millions \$	417 millions pour 15 ans ; 250 millions pour 7 ans (marché des euro-dollars)	EBC Canadienne Groupe dirigé par Toronto Dominion Bank (Canada)	Projet de traitement du gaz à Rhourde-Nous
Londres 01-12-78	272 millions \$	dont 32 millions mobilisables sur le marché des euro-dollars Garantie BAD	Eximbank (USA) Groupe dirigé par City corps International (USA)	Achat de matériel US pour le projet de liquéfaction GNL 2 Arzew
Londres 01-12-78	16 millions \$	Garantie BE A Remboursable en 8 ans		Réalisation d'un centre sanitaire à Laghouat.
TOTAL	1950 millions \$			

* Cet emprunt se situe dans le cadre d'un crédit de 35 millions de \$ dont la 1^{ère} tranche (140 millions de \$) a été signée en juin 1978.

Le journal de l'actualité

—> (suite de la page 77)

pour le financement d'une partie du gazoduc entre Hassi R'Mel et Arzew 2. Une 1^{ère} tranche de 40,1 millions de dollars est prêtée pour 10 ans à un taux d'intérêt supérieur de 1,25 % au Libor (taux d'intérêt interbancaire du marché de Londres) et comporte un droit supplémentaire de 0,4 %. La seconde tranche, 9,2 millions de dollars, est remboursable en trois ans et demi à un taux supérieur de 1 % au Libor.

Ces prêts portent à 1 611,3 millions de dollars les emprunts de l'Algérie depuis janvier, selon le MEED.

La Sonatrach avait déjà emprunté 400 millions de dollars en janvier pour le projet Arzew 3 auprès d'un consortium international et 125 millions en avril, pour le même projet auprès de l'organisme hollandais de crédit à l'exportation.

Sonatrach : emprunts

Selon l'AFP, la Sonatrach a obtenu, le 8 mars dernier, trois crédits d'un montant global de 101 millions de dollars :

— prêt de 58 millions de dollars sur 10 ans accordé par la *First Chicago Ltd*, pour assurer le financement complémentaire d'un gazoduc Hassi R'Mel-Arzew. La réalisation a été confiée à *Bechtel International (USA)* ;

— prêt de 36 millions de dollars accordé par la *Bank of Tokyo and Detroit*, pour assurer le financement de la construction d'une portion de 200 km du gazoduc Hassi R'Mel-Qued Isser ;

— prêt de 7 millions de dollars accordé par l'*Union des banques arabes et françaises* pour le financement d'une unité de déballastage qui sera réalisée à Skikda par la *Techno Spa (Italie)*.

SNMC : contrat d'assistance technique

Signature d'un contrat entre le CESI (Centre d'études supérieures et industrielles) et la SNMC (matériaux de construction).

truction).

Montant : 12 069 600 F et 2 115 000 DA soit un total de 14 607 600 F pour une durée de 6 ans.

Objet : assistance technique pour la réalisation de 3 centres de formation industrielle qui seront implantés à Alger, Oran et Annaba. Cette assistance consiste en la formation d'ingénieurs et la formation de formateurs.

18-5-1979

Contrat pour des sociétés françaises

La CIFAL vient d'enlever un contrat

de 82 millions de FF (18,7 millions de dollars) pour la réalisation d'une conserverie de fruits de 3 400 tonnes/an à Menaâ (Batna). Les consultants sont *Evian* et *Vitac Fruits*, deux sociétés françaises. Le contrat prévoit la fourniture de deux magasins frigorifiques et la formation du personnel. Il est financé à 80 % sur le crédit COFACE-BNP accordé par la France en janvier (709 millions de dollars).

La CIFAL a déjà obtenu en décembre 1978 la réalisation, toujours pour la SOGEDIA, d'une usine de 5 850 tonnes/an à Ngaous (Batna).

économie

1-3-1979

Algérie, 2^{ème} client de l'outillage français

Dans son bilan de 1978, le syndicat français de l'outillage à main et des machines électro-portatives (SOMMEP) classe l'Algérie 2^{ème} client de l'outillage français en Afrique et ce, malgré la fermeture du marché algérien aux importations françaises pendant une partie de l'année.

13-3-1979

Objectifs gaziers pour Elf Aquitaine en Algérie.

Dans une conférence de presse donnée

le 31.1.79, Albin Chalandon, président du groupe pétrolier français Elf-Aquitaine, a déclaré que les négociations entreprises avec l'Algérie au milieu de l'année 1978 sont en bonne voie.

Elles devraient "normalement aboutir à une reprise de l'exploitation par le groupe français en Algérie, probablement sur des objectifs gaziers"

15-3-1979

L'ingénierie européenne et l'Afrique

Un dossier d'Afrique Industrie du 15.3.79 est consacré aux différents contrats d'ingénierie (bureaux d'études) si-

1-3-1979

Livraison d'acier du groupe belge Cokerill à l'Algérie

SOCIETE COKERILL

1975	5 634 Tonnes
1976	3 544 Tonnes
1977	6 981 Tonnes
1978	5 549 Tonnes pour

les 9 premiers mois.

TUBES DE LA MEUSE

1977-1978	150 000 Tonnes de tubes soudés en spirale
-----------	---

PHENIX WORKS

1978	3 450 Tonnes de tôles ondulés
	500 Tonnes en négociation
	800 Tonnes de skinplate pour l'habillage des usines
	Bertliet

Le journal de l'actualité

→ gnés ces dernières années entre des sociétés de l'Europe de l'Ouest et des sociétés africaines.

Parmi les pays les plus cités, le Nigéria et l'Algérie (plus de 130 contrats chacun) suivis de la Libye (plus de 60 contrats), du Kenya, du Maroc et de la Tan-

zanie et de l'Egypte (plus de 30 contrats). 1-4-1979

Sonelgaz : Une très forte dépendance.

Selon un rapport présenté à la conférence nationale consacrée au bilan et perspectives de la Sonelgaz :

"Le bilan des échanges commerciaux

de l'Algérie fait apparaître une très forte dépendance de la Sonelgaz vis à vis du Marché Capitaliste International dans les différents domaines : fourniture de gros appareillages, de pièces détachées, des travaux d'infrastructure, en plus de l'assistance conseil très coûteuse dans les études d'engineering".

SITUATION DES 10 PAYS LES PLUS ENDETTES* (en milliards de dollars)

* Source : OCDE

Classement selon le poids du service de la dette - Juin 1976 -	Dette		Service de la dette				Réserves totales Fin 77
	Fin 75	Fin 76	1975	1976	1977	Augmentation 1977/75	
1 - BRESIL	21.2	26.0	3.67	4.82	6.22	73.7	7.3
2 - MEXIQUE	16.0	21.7	2.40	3.69	5.20	116.7	1.7
3 - IRAN	5.2	5.2	1.47	1.51	1.50	2.0	12.3
4 - ARGENTINE	4.0	5.5	1.15	1.43	1.59	38.3	3.3
5 - YOUGOSLAVIE	5.5	6.9	1.20	1.29	1.62	35.0	2.1
6 - ALGERIE	6.9	7.4	0.90	1.19	1.69	87.8	1.9
7 - INDONESIE	8.9	10.2	0.67	1.09	1.41	110.0	2.5
8 - ESPAGNE	5.4	7.3	0.85	1.02	1.75	105.9	6.6
9 - COREE	5.8	7.1	0.73	0.95	1.40	91.8	4.3
10 - EGYPTE	5.0	5.6	0.59	0.87	1.30	120.3	0.5

Un classement selon la population ou le montant du produit national brut, plus significatif du degré d'endettement, fait passer l'Algérie en tête des pays les plus endettés du monde.

CLASSEMENT DES 5 PAYS LES PLUS ENDETTES (d'après données OCDE)

Rang selon la dette par habitant en 76		Rang selon la dette en % du PNB en 76	
Pays	dollars par habitant	Pays	% du PNB
Algérie	456	Egypte	52,5
Grèce	396	Algérie	46,1
Mexique	350	Chili	32,7
Chili	343	Mexique	32,1
Yougoslavie	321	Indonésie	31,3

15-4-1979

Exportations de G.N.L.

Depuis sa mise en fonctionnement, l'usine GNL 1 d'Arzew a chargé à partir du port d'Arzew El-Djedid 41 méthaniers de 125 000 mètres cubes dont le "Larbi Ben M'hdi" de 129 000 m³, première unité de la CNAN à transporter du GNL aux Etats Unis.

Le planning arrêté pour cette année préconisait le chargement de 112 méthaniers de 125 000 mètres cubes soit des rotations de 11 navires dont 9 de la compagnie El Paso et 2 de la CNAN : le "Larbi Ben M'hdi" et le "Ben Boulaïd".

Le journal de l'actualité



Avec la mise en service du sixième train en décembre dernier, la capacité de traitement du GNL 1 est actuellement de 65 pour cent.

16-4-1979

El Paso 2 : interdiction maintenue ?

L'Economic Regulatory Administration (ERA) américaine va procéder à de nouvelles auditions concernant le projet El Paso 2 d'importation de GNL algérien aux Etats-Unis. Quelques semaines auparavant, l'ERA avait rejeté la demande d'autorisation d'importation de 10 milliards de m³/an pendant 20 ans de GNL algérien, arguant du fait que la nécessité de ces importations pour l'approvisionnement du marché américain, tant au niveau régional que national n'avait pas été prouvée. El Paso avait fait appel de cette décision.

23-4-1979

L'heure des vérités

Dans son intervention à la conférence des walis, le premier ministre a reconnu que les entreprises nationales et le parc national de matériel sont utilisés à 10 % ou 15 % de leurs capacités.

Concernant les plans quadriennaux précédents, le wali de Guelma a révélé

que "sur les deux programmes, le reste à réaliser est de 70 %". Cette situation est confirmée par le ministre de la planification Brahimi qui déclare que "le montant du reste (du plan) à réaliser est tel qu'on peut dire que le prochain plan est déjà engagé". Cela nous vaut d'ailleurs une définition tout à fait spécifique du "bon plan" par le nouveau ministre : "Il n'y a de bon plan que celui qui est réalisé" !

Au sujet de l'inflation, des exemples fournis par le wali de Guelma montrent qu'on est loin des mensonges officiels; D'après lui, "un logement vaut 400 pour cent de plus; un kilomètre de route 17 fois plus que les estimations officielles".

1-5-1979

Deux cimenteries d'une capacité de 1 million de tonnes par an chacune sont entrées en production dernièrement. La première a été construite par Creusot-Loire (France) à Beni-Saf, la seconde par une firme allemande Klockner Humboldt Deutz à Aïn El-Kebira (Sétif). Hautement automatisés, ces deux usines emploieront peu de main d'oeuvre.

Plusieurs unités de ce type ont été inaugurées (Oued Sly; Meftah) et fonctionnent à 15 %, 20 % de leur capacité.

5-4-1979

Réception du 3ème méthanier géant de la CNAN à Toulon.

D'une capacité de 129 500 m³, il assurera le transport de GNL aux USA.

L'Algérie passe ainsi au 1er rang des transporteurs de GNL dans le monde avec une capacité de 400 000 m³. Elle devrait atteindre 700 000 m³ avec la mise en service prochaine de 2 autres méthaniers géants.

Les activités de la CNAN

PERSONNEL :

3000 agents sédentaires
4250 marins dont 1000 officiers

CHIFFRE D'AFFAIRES :

1400 millions de DA

AGENCES

12 agences maritimes
20 agences de voyage en Algérie
1 représentation dans tous les ports mondiaux

FLOTTE :

68 navires d'une capacité de 1 350 000 Tonnes
34 cargos conventionnels
14 rouliers
5 car-ferries
5 pétroliers transporteurs de brut
3 méthaniers
6 pétroliers transporteurs de produits raffinés
1 transporteur de GPL
22 remorqueurs, d'une puissance globale de 37 500 ch.

EN CONSTRUCTION :

3 méthaniers
1 cargo pinardier

4-5-1979

Le déficit du commerce avec l'Espagne

En 1978, l'Espagne a été le 9ème



TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Dans une interview à Afrique Industrie du 1er avril 1979, le secrétaire général des bureaux d'études de Belgique (BUROBEL) a révélé que l'Algérie est devenu leur premier client en matière d'ingénierie.

Les deux tiers des engagements de l'Office National Belge du Du croire sont relatifs à l'Algérie et les prestations intellectuelles et fournitures d'équipements concernant l'Algérie sont estimés à 6 milliards de francs belges, (environ 900 millions de francs français).

(Vous pouvez lire notre article sur le Transfert de Technologie dans le PRS INFO n° 10 - mai 1978-).

Le journal de l'actualité

client de l'Algérie, juste après le Maroc. Elle a importé pour 165 millions de dollars et exporté pour 317 millions de dollars, soit un déficit de 152 millions de dollars pour l'Algérie.

9-5-1979

Beni-Saf: Exportation de fer
La production annuelle de l'usine de

Algérie : financements extérieurs en millions de dollars.

SOURCE : OCDE

Emission d'obligations internationales.

1972	25
1973	20
1974	-
1975	35
1976	147,1
1977	171,7
1978 (3 trimestres)	330,4

Prêts bancaires internationaux connus - moyen et long terme.

1973	1302,4
1974	-
1975	500,0
1976	635,7
1977	489,2
1978 (3 trimestres)	1052,3

Aide officielle nette reçue par l'Algérie. (1)

1974	766,99
1975	1986,42
1976	1759,71
1977	2326,46

(1) Pays de l'OCDE, agences multilatérales publiques et privées, etc...

Beni-Saf (wilaya de Tlemcen) est de 120 000 tonnes. La plus grande partie (70 pour cent) est exportée à destination de l'Albanie et la Roumanie.

11-5-1979

Comme chaque année, l'engorgement des ports revient à la une en Algérie.

Pour ne pas faillir à la tradition, les nouveaux ministres des transports et des travaux publics ont visité le port d'Alger, tenu des réunions et déclaré que "des directives ont été données pour le démarrage des travaux de réaménagement du port".

L'année dernière, la solution au problème, fut une campagne de "volontariat". Une fois de plus le vrai problème n'est pas abordé :

"Les sociétés nationales continuent leur politique d'importation alors que des tonnes de marchandises et de biens d'équipements qui se chiffrent par milliards pourissent dans les ports et les zones extra-portuaires, alors que les frais de stockage se chiffrent à 20 milliards de centimes par an et que chaque bateau en souffrance coûte plus de 5 000 dollars en devises par jour". (PRS INFO n° 3-27-10-1977)

TRESOR DU F.L.N. :

QUI EN A PROFITE ?

Après 15 ans de tractations, de marchandages, de révélations et de mensonges ponctués d'assassinats et de coups de théâtre, le gouvernement fédéral suisse accepte de rendre au gouvernement algérien ce qu'il est convenu d'appeler le "Trésor du FLN". Ces péripéties, dont les Algériens ont été soigneusement tenus écartés bien que le "Trésor" fût constitué des cotisations des travailleurs, révèlent les méthodes et les conceptions des équipes politiques qui se sont succédées au pouvoir en Algérie.

Nous publions ci-dessous un long extrait du compte-rendu qu'en donne le "Canard Enchaîné" du 25.4.1979.

(...) Il en a fallu des ratonnades, des coups fourrés, des manifs et des contre-manifs, des tracts et des affiches ; il en a fallu des petites coupures collectées sur le moindre char-

tier, données de bonne grâce ou parfois extorquées ; il en a fallu des tonnes de terre et de béton entassées par les travailleurs émigrés, des heures de veille, de trousse, de planque et de voyage pour que ces billets rangés dans des valises, recomptés, centralisés à Paris, passés en Allemagne aboutissent enfin, voilà vingt ans, entre les mains du trésorier du F.L.N., Mohammed Khidder, qui les gérait, achetait des armes avec et plaçait le surplus à son nom sur un compte discret à Genève, dont lui seul, par prudence, connaissait le numéro.

Quarante-trois millions de francs suisses ainsi accumulés par des gens qui s'échinaient dans les tranchées, sur les échafaudages, gagnant le SMIG et moins - huit milliards de centimes : un travail de fourmis qui rappelle la construction des pyra-

QUI EN A PROFITE ?

→ mides. Un modèle de révolution capitaliste populaire aussi. Chaque Algérien, sans avoir besoin de plonger personnellement dans l'action, se sentait actionnaire anonyme de sa propre libération : un petit porteur plein d'espoir intéressé à la fortune des armes... Quelles prémices pour une authentique démocratie ! Les partageux allaient enfin prendre le pouvoir !

Ah oui ! A peine les Français partis, on s'est engueulé en leur nom dans les hautes sphères, sans leur demander leur avis. Jusqu'au jour où Khidder traita Ben Bella d'usurpateur et se mit en cavale, avec le tric dont il voulut aussitôt se servir pour libérer le peuple de son pseudo-libérateur. Sans consulter personne.

Un autre que lui s'en chargea en juin 1965 :/ Boumédiène. Qui tenta à son tour, au nom du peuple, de récupérer l'oseille. Mais n'y parvint pas plus et finit, de guerre lasse, par faire descendre Khidder dans une rue de Madrid, le 3 janvier 1967. Ce sont les risques du métier. Les généreux cotisants, eux, n'avaient toujours ni carte de membre actif ni même un coupon de sociétaire.

Cependant, Khidder, sur son élan, ayant acquis les deux tiers du capital de la Banque commerciale arabe où il avait placé les fonds de ses concitoyens, le plus obscur manoeuvre, si on avait daigné l'en avertir, aurait pu, en exhibant simplement le reçu de son versement d'origine, siéger comme un grand de ce monde au conseil d'administration.

Fût-ce pour préserver la pureté révolutionnaire de ces pauvres gens ? Les Suisses se sont bien gardés, en vingt-deux ans, de les prévenir de ces micmacs. Et le bas de laine, malgré, a ainsi eu largement le temps de rétrécir comme un dépôt de chagrin : de 43 à 2,5 millions de francs suisses. Où est passée la différence ? Mystère ! On suppose seulement que les banquiers n'auront pas oublié de toucher leurs agios au passage. (...)

TRACT DU P.R.S.
DIFFUSE LE 21 MAI 1979
EN ALGERIE

LE LOGEMENT, UN DROIT POUR TOUS

Jeudi 7 mai, une bataille rangée a opposé des familles de travailleurs aux forces de répression.

Lasses d'attendre en vain l'attribution de logements maintes fois promis, ces familles, au nombre de trente environ, hébergées jusque-là dans un bidonville de Kouba, ont décidé d'occuper par la force des logements en construction dans la cité de Bachdjerah. Alertée, la police est intervenue brutalement, chassant les occupants et jetant leurs affaires par les fenêtres. Un matelas sur lequel se trouvait un bébé a été balancé du quatrième étage par un des policiers. Voyant cela, le père de l'enfant a fendu le crâne du policier assassin à coups de hache. Un autre policier a été précipité du deuxième étage et a été grièvement blessé. Ce n'est qu'au bout de plusieurs heures et avec l'appui de renforts (gendarmes, pompiers, police militaire) que la police a réussi à faire évacuer les lieux et écrouer les pères de familles.

Dans son article du 20 mai 1979, *El Moudjahid* présente l'affaire comme un banal fait divers. Passant sous silence les morts (dix morts dont quatre policiers) et les nombreux blessés, il veut escamoter la lutte des sans-logis et minimiser l'ampleur de la répression. Comme par le passé, il se fait le défenseur zélé de la loi et des autorités. Tout en s'apitoyant d'une façon hypocrite sur le sort de ces malheureux, il rejette la faute sur eux, qui "ont décidé de faire fi et des autorités et de la réglementation en vigueur pour l'attribution des logements".

De quelle réglementation s'agit-il ?

A notre connaissance, il n'y en a qu'une : celle du piston, des pots-de-vin et d'autres moyens que la décence nous empêche de citer dans ces lignes.

De quelles autorités s'agit-il ?

Celles qui connaissent les masses algériennes ne sont autres que les responsables de la situation actuelle qui ont érigé le piston, la corruption et le gangstérisme en système.

Ce sont ces mêmes autorités qui étalent avec insolence leur luxe tapageur et qui veulent ignorer nos problèmes. Pour elles, nous sommes des bêtes de somme, tout justes bons à entasser dans des autobus surchargés, dans des appartements surpeuplés et dans les bidonvilles. Les cités qu'elles construisent ne nous sont pas destinées. Elles les réservent à leurs serviteurs et leurs protégés.

NON ! Le logement est un droit pour tout le monde et le pouvoir doit satisfaire cette exigence.

Les travailleurs ont raison d'occuper les logements. C'est la seule issue qui leur reste ouverte pour faire entendre leur voix et forcer ainsi le pouvoir à se pencher sur leurs problèmes et à les résoudre.

En avant pour de nouvelles luttes ! Elles réussiront certainement, comme celles de la cité Diar El-Afia aux Annassers, celles des sinistrés du terrain Sabatier à Constantine et d'autres encore, si les mal-logés s'organisent et s'unissent.

El-Harrach, le 21 mai 1979

→ (suite de la page 75)

serait possible si les niveaux de production étaient déterminés par les besoins financiers des pays membres - aurait un effet catastrophique sur l'économie mondiale" ... "Une telle décision n'apparaîtrait pas seulement comme un acte d'hostilité déclarée, avec toutes les conséquences politiques que cela entraînerait, mais ce serait aussi, du point de vue de l'OPEP, un acte d'irresponsabilité" ... "Le fait est que le monde a été habitué au pétrole bon marché et il servirait de peu, du moins à court terme, de réduire simplement les approvisionnements."

La proposition du pouvoir algérien :

Excluant donc l'affrontement avec les puissances industrialisées, le représentant du Pouvoir algérien propose de conclure "un nouveau pacte qui permettrait aux deux parties de comprendre clairement leurs obligations mutuelles et respectives"

Car, explique-t-il, "une transition sans douleur vers l'économie de l'énergie du 21ème siècle exige la coopération internationale et non la confrontation. Je crois qu'il est temps de rétablir un dialogue entre producteurs et consommateurs, qui poserait le problème des prix futurs de l'énergie dans le contexte plus large des questions fondamentales de coopération internationale dans le domaine du développement industriel, et aussi dans le contexte de la création de ce nouvel ordre économique, fondé sur la justice et la fraternité, envers lequel l'OPEP s'est engagé."

Selon ce pacte, poursuit Aït Lahoussine, "les producteurs de l'OPEP doivent continuer à assumer leur responsabilité consistant à produire les quantités propres à satisfaire les besoins pétroliers nets du monde, au moins jusqu'à ce que des progrès

tangibles et significatifs aient été réalisés dans le développement des sources alternatives d'énergie, qui devront un jour remplacer, au moins marginalement, le pétrole de l'OPEP en tant que source d'énergie d'équilibre. Je crois que, pour que la transition s'opère sans secousse et sans douleur, les consommateurs ont certes besoins d'être convenablement assurés contre les ruptures d'approvisionnement et les hausses de prix imprévues."

Mais en contre-partie, l'OPEP "doit avoir l'assurance que le sacrifice qu'elle réalise actuellement en produisant à un rythme beaucoup plus élevé que celui que ses intérêts économiques réels et fondamentaux auraient nécessité, ne restera pas méconnu du monde des consommateurs. Vous devez reconnaître que, pour nous producteurs de pétrole, la vente de notre pétrole ne représente pas une simple transformation d'une matière première en argent; elle est la réduction permanente et irremplaçable de notre principale, sinon seule ressource nationale".

Pratiquement, les consommateurs doivent "accepter certaines responsabilités nouvelles vis à vis des producteurs", à savoir :

1 - "accepter la nécessité d'augmentations progressives en termes réels du prix du pétrole dans un délai convenable, de manière à ce que le prix du pétrole atteigne le coût réel des sources de remplacement

(qui n'est après tout que le coût que les producteurs eux-mêmes devront supporter quand leurs ressources seront épuisées) et ce, bien avant que l'on ne s'aperçoive que la pénurie imminente rend possible une transition ordonnée".

2 - mettre un terme au "refus des pays industrialisés de nous donner accès à leur technologie avancée... Ceci est particulièrement vrai dans le secteur des hydrocarbures où les compagnies pétrolières nationales des pays de l'OPEP ont beaucoup à apprendre dans le domaine de la récupération secondaire, des techniques d'exploitation, de la pétrochimie et ainsi de suite".

3 - "abolir les barrières discriminatoires au développement industriel utilisées pour décourager ou même pour empêcher les pays de l'OPEP de valoriser leurs ressources d'hydrocarbures."

4 - Transformer "le système monétaire international et l'ensemble des relations juridiques entre les compagnies du monde développé et du monde en voie de développement qui agissent comme une barrière supplémentaire au développement industriel."

Mais il y a peu d'espoir

A mon avis, conclut Aït Lahoussine, "une stabilité réelle de l'approvisionnement pétrolier ne pourra découler que d'une compréhension réciproque véritable des intérêts qui existent entre producteurs et consommateurs. Actuellement, cette réciprocity n'existe absolument pas... L'échec de la Conférence Nord-Sud, le refus persistant des gouvernements du monde industrialisé d'aborder la question des prix à long terme de l'énergie et leur indifférence aux aspirations des nations en développement, laissant peu de place à l'espoir."

POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

Le 10 décembre 1978 a été commémoré le 30^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Si la lutte pour la libération nationale a largement bénéficié de cette Charte au nom du principe «*du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*», les peuples du «Tiers-Monde», malgré leur accession à l'indépendance, sont aujourd'hui largement privés des libertés individuelles et collectives.

La dictature est le lot quotidien des citoyens. Leur dignité est méprisée, foulée aux pieds. Leurs droits les plus fondamentaux sont violés et bafoués.

La défense des Droits de l'Homme (et en premier lieu leur *connaissance*) doit être une base essentielle de la lutte pour le changement. Ce combat concerne d'abord et en premier lieu les masses exploitées et opprimées qui doivent prendre l'initiative et la direction de la lutte pour la démocratie. En ce sens, il faut se démarquer :

— des forces impérialistes et bourgeoises qui se servent des revendications démocratiques comme cheval de bataille dans le but de consolider leur système d'exploitation en trompant les masses et en utilisant celles-ci comme un instrument de manœuvre ;

— de certains courants politiques qui, tout en se réclamant du socialisme, qualifi-

ent la démocratie de «*bourgeoise*» et considèrent avec mépris la lutte pour les droits et les libertés démocratiques ;

— des régimes totalitaires de l'Est qui, se cachant derrière le drapeau du socialisme pour pratiquer une politique capitaliste et anti-populaire, bafouent quotidiennement les libertés fondamentales (au nom de prétendus droits sociaux et économiques) et jettent ainsi le discrédit sur le socialisme que les idéologues de la bourgeoisie ont alors beau jeu de présenter comme synonyme de «*Goulag*».

Le PRS est convaincu que la lutte pour un véritable changement allant dans le sens des intérêts des masses populaires est indissociable de la lutte pour imposer la démocratie et le respect absolu des Droits de l'Homme en Algérie.

Connaître ses droits, et les faire respecter, sont les axes principaux de la lutte en vue d'élargir le courant d'opinion favorable aux libertés démocratiques : le rapport de force doit pencher irréversiblement en faveur du processus de démocratisation.

Pour nos lecteurs, nous présentons ici de larges extraits de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des deux Pactes relatifs, l'un aux droits économiques, sociaux et culturels, l'autre aux droits civils et politiques.



La Charte des Droits de l'Homme se compose de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et de deux "Pactes" relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques, adoptés le 16 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Déclaration n'est pas obligatoire pour les Etats membres. Mais elle constitue un code moral, une éthique censée s'imposer aux Etats qui souscrivent à la Charte des Nations Unies. Par contre les Pactes sont obligatoires pour les pays signataires qui s'obligent à en respecter les prescriptions dans les espaces nationaux qui relèvent de leur juridiction.

La Déclaration des Droits de l'Homme comprend 30 articles qui proclament les principes généraux :

«Article premier. — Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience, et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

«Art. 2. — Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

«De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle ou non autonome, ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.»

Parmi les principes fondamentaux, elle stipule notamment : droit à la vie, à la liberté, à la sûreté de la personne, au respect de la vie privée, au travail, à la libre circulation dans son pays et à l'extérieur de son pays ; elle prohibe l'esclavage, la torture et les traitements dégradants, l'arrestation, la détention et l'exil arbitraires. Elle affirme enfin le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit de réunion et d'association ainsi que le droit à la manifestation publique de ces libertés. Elle reconnaît le droit aux hommes de recourir à toute juridiction pour la défense de ces droits.

Ces principes sont repris dans les deux Conventions (ou Pactes) et complétés par d'autres dispositions relatives au droit des peuples, aux droits de la famille, etc... Toutefois le droit de propriété, qui figure dans la Déclaration, n'apparaît pas dans les Conventions.

(Ce Pacte, signé par l'Algérie le 10 décembre 1968, est entré en vigueur le 23 mars 1976).

«Considérant que la Charte des Nations Unies impose aux États l'obligation de promouvoir le respect universel et effectif des droits et des libertés de l'homme,» (...)

«Art. 3. — Les États parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés dans le présent Pacte.»

«Art. 4. — 1. Dans le cas où un danger public exceptionnel menace l'existence de la nation et est proclamé par un acte officiel, les États parties au présent Pacte peuvent prendre, dans la stricte mesure où la situation l'exige, des mesures dérogeant aux obligations prévues dans le présent Pacte, sous réserve que ces mesures ne soient pas incompatibles avec les autres obligations que leur impose le droit international et qu'elles n entraînent pas une discrimination fondée uniquement sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou l'origine sociale.

«2. La disposition précédente n'autorise aucune dérogation aux articles 6, 7, «8 (paragraphe 1 et 2), 11, 15, 16 et 18.» (...)

Les articles 6, 7, 8, 11, 15, 16 et 18 sont respectivement relatifs à la protection de la vie humaine, à l'interdiction de la torture, de l'esclavage et du travail forcé, de l'emprisonnement pour non respect des engagements contractuels, à la protection de la personnalité juridique et au principe de non rétroactivité des lois (une loi ne s'applique pas à une période où elle n'était pas encore promulguée).

DROIT DES PERSONNES : TOUT INDIVIDU A DROIT A LA LIBERTE ET A LA SECURITE DE SA PERSONNE

«Art. 7. — Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En par-

DROITS CI

EXTRAITS DU PACTE

«ticulier, il est interdit de soumettre une personne sans son libre consentement à une expérience médicale ou scientifique.

«Art. 8. — 1. Nul ne sera tenu en esclavage ; l'esclavage et la traite des esclaves, sous toutes leurs formes, sont interdits.

«2. Nul ne sera tenu en servitude.» (...)

«Art. 9. — 1. Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraires. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs et conformément à la procédure prévus par la loi.

«2. Tout individu arrêté sera informé, au moment de son arrestation, des raisons de cette arrestation et recevra notification, dans le plus court délai, de toute accusation portée contre lui.

«3. Tout individu arrêté ou détenu du chef d'une infraction pénale sera traduit dans le plus court délai devant un juge ou une autre autorité habilitée par la loi à exercer des fonctions judiciaires, et devra être jugé dans un délai raisonnable ou libéré.» (...)

«4. Quiconque se trouve privé de sa liberté par arrestation ou détention a le droit d'introduire un recours devant un tribunal afin que celui-ci statue sans délai sur la légalité de sa détention et ordonne sa libération si la détention est illégale.

«5. Tout individu victime d'arrestation ou de détention illégales a droit à réparation.

«Art. 10 — 1. Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine.» (...)

«Art. 11. — Nul ne peut être emprisonné pour la seule raison qu'il n'est pas en mesure d'exécuter une obligation contractuelle.

«Art. 12. — 1. Quiconque se trouve légalement sur le territoire d'un Etat a le droit d'y circuler librement et d'y choisir librement sa résidence.

«2. Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien.

«3. Les droits mentionnés ci-dessus ne peuvent être l'objet de restrictions que si celles-ci sont prévues par la loi, néces-

VILS ET POLITIQUES

INTERNATIONAL SUR LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES DU 16-12-1966

«salres pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui, et compatibles avec les autres droits reconnus par le présent Pacte.

«4. Nul ne peut être arbitrairement privé du droit d'entrer dans son propre pays.» (...)

«Art. 16. — Chacun a droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

«Art. 17. — 1. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.

«2. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

LIBERTE DE CONSCIENCE : TOUTE PERSONNE A DROIT A LA LIBERTE DE PENSEE, DE CONSCIENCE ET DE RELIGION

«Art. 18. — 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement.

«2. Nul ne subira de contrainte pouvant porter atteinte à sa liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix.

«3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui.» (...)

LIBERTE D'EXPRESSION : NUL NE PEUT ETRE INQUIETE POUR SES OPINIONS. TOUTE PERSONNE A DROIT A LA LIBERTE D'EXPRESSION

«Art. 19. — 1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.

«2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.

«3. L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires :

«a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui.

«b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé

ou de la moralité publiques.

«Art. 20. — 1. Toute propagande en faveur de la guerre est interdite par la loi.

«2. Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi.

DROIT DE REUNION ET D'ASSOCIATION : LE DROIT DE REUNION PACIFIQUE EST RECONNU

«Art. 21. — Le droit de réunion pacifique est reconnu. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions imposées conformément à la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique, de l'ordre public ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et les libertés d'autrui.

«Art. 22. — 1. Toute personne a le droit de s'associer librement avec d'autres, y compris le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer pour la protection de ses intérêts.

«2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique, de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publiques ou les droits et les libertés d'autrui. «Le présent article n'empêche pas de soumettre à des restrictions légales l'exercice de ce droit par les membres des forces armées et de la police.» (...)

«Art. 27. — Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue.» (...)

LE P.R.S. ET LES DROITS DE L'HOMME

CHARTRE DES LIBERTÉS

...Le PRS se prononce pour une CHARTRE DES LIBERTÉS qui puisse garantir au moins :

— la liberté de pensée, d'opinion, d'expression et de presse, contre le monopole étatique de l'information, la démagogie, les manipulations et le mensonge ;

— la liberté de réunion, d'organisation, de constitution de partis politiques, de manifestations contre le monopole politique d'une minorité et la dépolitisation de la grande masse ;

— le respect des libertés individuelles contre l'arbitraire et la répression...

(Extrait d'EL JARIDA n° 17, juin 1976).

»»

DE L'HOMME DROITS DE L'HOMME DROI

DROITS ECONOMIQUES, ET CULTURELS

(Ce Pacte, signé par l'Algérie le 10 décembre 1968, est entré en vigueur le 3 janvier 1976).

EXTRAITS DU PACTE INTERNATIONAL SUR LES DROITS ECONOMIQUES,
SOCIAUX ET CULTURELS DU 16-12-1966

(...) «Art. 2. — (...) 2. Les États parties au présent Pacte s'engagent à garantir que les droits qui y sont énoncés seront exercés sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.» (...)

«Art. 4. — Les États parties au présent Pacte reconnaissent que, dans la jouissance des droits assurés par l'État conformément au présent Pacte, l'État ne peut soumettre ces droits qu'aux limitations établies par la loi, dans la seule mesure compatible avec la nature de ces droits et exclusivement en vue de favoriser le bien-être général dans une société démocratique.» (...)

Une remarque s'impose à propos des dispositions restrictives mentionnées aux articles 4 et 8.1.a de la Convention des droits économiques et à l'article 4.1 de la Convention relative aux droits politiques. Elles pourraient apparaître comme un aval donné aux États qui violeraient systématiquement les Droits de l'Homme au nom de procédures d'exception dont ils décideraient eux-mêmes de l'opportunité.

En fait ces dispositions sont pratiquement annulées par les références constantes au respect nécessaire du cadre démocratique (Convention économique : art. 4 et 8.1.a ; Convention politique : art. 12 et 21) et par l'article 30 de la Déclaration, repris en substance dans les deux conventions (art. 25 pour les droits économiques ; art. 5 pour les droits politiques) :

«Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.»

DROIT AU TRAVAIL : DROIT D'OBTENIR LA POSSIBILITE DE GAGNER SA VIE PAR UN TRAVAIL LIBREMENT CHOISI OU ACCEPTE

«Art. 6. — 1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, et prendront des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit.» (...)

«Art. 7. — Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables, qui assurent notamment :

a) La rémunération qui procure, au minimum, à tous les travailleurs :

i) Un salaire équitable et une rémunération égale pour un travail de valeur égale sans distinction aucune (...);

ii) Une existence décente pour eux et leur famille conformément aux dispositions du présent Pacte ;

b) La sécurité et l'hygiène du travail ;

c) La même possibilité pour tous d'être promus, dans leur travail, à la catégorie supérieure appropriée, sans autre considération que la durée des services accomplis et les aptitudes ;

d) Le repos, les loisirs, la limitation raisonnable de la durée du travail et les congés payés périodiques, ainsi que la rémunération des jours fériés.»

LIBERTES SYNDICALES : DROIT DE FORMER AVEC D'AUTRES DES SYNDICATS ET DE S'AFFILIER AU SYNDICAT DE SON CHOIX

«Art. 8. — 1. Les États parties au présent Pacte s'engagent à assurer :

a) Le droit qu'a toute personne de former avec d'autres des syndicats et de s'affilier au syndicat de son choix, sous la seule réserve des règles fixées par l'organisation intéressée, en vue de favoriser et de protéger ses intérêts économiques et sociaux. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale ou de l'ordre public, ou pour protéger les droits et les libertés d'autrui ;

b) Le droit qu'ont les syndicats de former des fédérations ou des confédérations nationales et le droit qu'ont celles-ci de former des organisations syndicales internationales ou de s'y affilier ;

c) Le droit qu'ont les syndicats d'exercer librement leur activité, sans limitations autres que celles qui sont prévues par la loi et qui constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale ou de l'ordre public, ou pour protéger les droits et les libertés d'autrui ;

d) Le droit de grève, exercé conformément aux lois de chaque pays.» (...)

CONDITIONS DE VIE : DROIT DE TOUTE PERSONNE A UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT POUR ELLE-MEME ET SA FAMILLE... ET A UNE AMELIORATION CONSTANTE DE SES CONDITIONS D'EXISTENCE

«Art. 11. — 1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suf-

SOCIAUX

«faisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les États parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie.» (...)

«Art. 12. — 1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre.

«2. Les mesures que les États parties au présent Pacte prendront en vue d'assurer le plein exercice de ce droit devront comprendre les mesures nécessaires pour assurer :

«a) La diminution de la mortalité et de la mortalité infantile, ainsi que le développement sain de l'enfant ;

«b) L'amélioration de tous les aspects de l'hygiène du milieu et de l'hygiène industrielle ;

«c) La prophylaxie et le traitement des maladies épidémiques, endémiques, professionnelles et autres, ainsi que la lutte contre ces maladies ;

«d) La création de conditions propres à assurer à tous des services médicaux et une aide médicale en cas de maladie.

«Art. 13. — 1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.» (...)

Le recours contre les violations des Droits de l'Homme est constitué uniquement par l'Assemblée générale et ses diverses commissions, le Conseil économique et social des Nations Unies à travers les commissions des Droits de l'Homme et de la Condition de la Femme et le Secrétariat général. Ces institutions statuent au vu des rapports que chaque Etat doit fournir, ou sur plainte d'un Etat.

→ (suite de la dernière page)

Un déficit chronique croissant

Les importations ont augmenté à la fois en volume et en valeur : plus de 61,5 % par an en moyenne arithmétique en DA courants.

La croissance des exportations a été essentiellement liée à l'augmentation du prix du pétrole (de 13,2 DA/tonne exportée en 1972 à 428,7 DA/tonne exportée en 1976) dont la vente représente près de 90 % des recettes. Les quantités exportées ont régressé au cours de la période (47,1 millions de tonnes en 1969 et 45,1 en 1975 ; moyenne annuelle : 43,6 millions de tonnes).

Taux d'accroissement des échanges de l'Algérie, en valeur

	Exportations	Importations
1973/1969	57,2 %	70,1 %
1977/1973	232,3 %	247,8 %
1977/1969	422,6 %	491,7 %

L'augmentation plus rapide des importations a perpétué le déficit du commerce extérieur qui s'est notablement accru depuis 1969.

Ce déficit chronique de la balance commerciale a connu une seule exception, l'année 1973, date de l'augmentation des prix du pétrole.

	Déficit	Indice d'évolution
1969	371	100
1973	1 225	330
1977	5 385	1 451
Solde cumulé 1969-1977	12 665	

* Montant des exportations en valeur moins montant des importations : solde de la balance commerciale.

Déficitaire, ce solde traduit l'endettement commercial d'un pays. Pour obtenir l'endettement total, il faut y ajouter le solde des entrées et des sorties de capitaux (prêts ou emprunts, sorties ou entrées de profits, transferts de fonds, etc...).

Ces chiffres, bien qu'éloquents, ne traduisent pas la gravité du déficit : les biens d'équipement, achetés très souvent à crédit, sont payés à des dates ultérieures à celles de leur enregistrement dans les comptes nationaux, majorés d'énormes intérêts.

Evolution des exportations par groupe de produits

	1969		1973		1976	
	millions DA	%	millions DA	%	millions DA	%
Alimentation, boissons	928,5	20,1	910,0	12,2	621,0	3,0
Energie et lubrifiants	3 291,3	71,4	6 206,0	83,0	19 379,0	93,6
Produits bruts	202,5	4,4	119,0	1,6	476,0	2,3
Demi-produits	70,4	1,5	127,0	1,7	166,0	0,8
Biens d'équipement agricoles	69,0	1,5	76,0	1,1	—	—
Biens d'équipement industriels					10,0	0,05
Biens de consommation	48,8	1,1	41,0	0,5	17,0	0,08
Total	4 610,5	100,0	7 479,0	100,0	20 704,0	100,0

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'ALGERIE

→ Une spécialisation dans les hydrocarbures

Les exportations de l'Algérie sont fondées sur un groupe principal de produits, les hydrocarbures gazeux et liquides dont la part est croissante.

Le poids du pétrole et du gaz naturel est passé de 71,4 % en 1969 à 93,6 % en 1974, au détriment principalement des produits alimentaires (20 % en 1969, 3 % en 1976) (2).

Tous les autres produits ont régressé en valeur absolue et en valeur relative, à l'exception des "produits bruts" et des "demi-produits" qui occupent une part négligeable (3,1 % en 1976) dans le total.

Les hydrocarbures sont exportés à l'état brut pour la plus grande part. En 1976, les produits pétroliers et gaziers ayant subi une première transformation (raffinage, liquéfaction) représentaient 8,3 % de la valeur des hydrocarbures exportés et 7,9 % du total.

Un déficit en biens alimentaires et en biens de consommation

Les importations sont essentiellement constituées de biens d'équipement industriels (34 % en 1973 et 43,8 % en 1976) et de demi-produits (27,3 % en 1969 et 22,2 % en 1976).

Les biens alimentaires occupent une part croissante : 13,1 % en 1969 et 15,8 % en 1976, ainsi que les biens de consommation (21,4 % et 11,7 %). Pour ces deux catégories, les importations seraient supérieures sans les très sévères restrictions à l'importation, conséquences de la politique d'austérité qui les maintient à leur niveau minimal.

L'importation massive de biens d'équipement industriels ne s'est pas traduite, comme l'annonçait la propagande officielle, par une mo-

dification de la structure des échanges : l'Algérie importe toujours des biens de consommation (+ 143 % en 7 ans) et surtout, depuis 1969, des biens alimentaires (+ 435 % en 7 ans). Elle exporte toujours massivement des hydrocarbures peu transformés.

L'apparition en petites quantités de demi-produits (+ 143 % en 7 ans, mais seulement 0,8 % du total) indiquent que les maigres effets de l'importation de biens d'équipement se traduisent par une intégration plus grande dans le marché mondial.

En tant que pays sous-développé, l'Algérie a changé de spécialisation :

elle est passée du stade de pays exportateur de produits agricoles et miniers à celui d'exportateur de produits énergétiques.

Part, en valeur, de certains produits dans les exportations

	1969	1976
Pétrole brut	67,6 %	87,1 %
Gaz naturel	3,7 %	2,9 %
Vin	14,0 %	1,8 %
Agrumes	2,6 %	0,3 %
Minerai de fer	2,0 %	0,5 %
Gaz de pétrole liquéfié		0,6 %
Pétrole raffiné (produits)		4,4 %

Evolution des importations par groupe de produits

	1969		1973		1976	
	millions DA	%	millions DA	%	millions DA	%
Alimentation, boissons	653	13,1	1 223	13,8	3 495	15,8
Energie et lubrifiants	78	1,6	139	1,6	354	1,6
Produits bruts	308	6,7	481	5,4	951	4,3
Demi-produits	1 361	27,3	2 422	27,3	4 911	22,2
Biens d'équipement agricoles			143	1,6	133	0,6
Biens d'équipement industriels	1 515	30,4	3 020	34,0	9 690	43,8
Biens de consommation	1 065	21,4	1 447	16,3	2 588	11,7
Total	4 981	100,0	8 876	100,0	22 122	100,0

Commerce extérieur total par pays partenaires

	1969		1973		1977		Coefficient de multiplication 1977/1969
	millions DA	%	millions DA	%	millions DA	%	
USA	447	4,7	1 558	9,9	15 044	28,1	33,7
RFA	1 153	12,0	2 854	18,2	7 809	14,6	6,8
France	4 711	49,1	4 511	28,7	10 172	19,0	2,2
Italie	580	6,0	1 454	9,2	4 170	7,8	7,2
Grande-Bretagne	335	3,5	766	4,9	1 206	2,3	3,6
Autres CEE	436	4,5	1 187	7,5	2 864	5,3	6,6
Espagne	179	1,9	1 159	7,3	2 032	3,8	11,4
Japon	73	0,8	143	0,9	1 881	3,5	25,8
URSS	436	4,5	571	3,6	606	1,1	1,4
Autres	1 242	13,0	1 520	9,7	7 781	14,5	6,3
Total	9 592	100,0	15 723	100,0	53 565	100,0	5,6

(2) et 89,6 % en 1957.

→ Le renforcement des liens avec l'impérialisme

Le commerce extérieur de l'Algérie est très concentré. La politique "de diversification" et "d'indépendance" pratiquée par le pouvoir a abouti à rendre l'Algérie de plus en plus dépendante du marché mondial, et plus précisément des USA, de la CEE et du Japon.

Les phénomènes marquants qui ont accompagné cette évolution, sont l'émergence et le rôle dominant des USA dans les échanges de l'Algérie, au détriment de la CEE, et l'importance accrue, au sein de celle-ci, de la RFA et de l'Italie.

Ce changement d'orientation géographique des échanges, qui traduit une modification de la domination que subit l'Algérie, a eu pour conséquence la diminution relative des échanges avec la France. En 1977, 84,4 % du total des échanges de l'Algérie (soit 45 178 millions de DA) avaient pour origine ou destination les USA, l'Europe de l'Ouest et le Japon. Le reste du monde, y compris l'URSS (3) et les pays dits socialistes, représente une fraction négligeable.

De 1969 à 1977, ce phénomène de concentration s'est maintenu :

— Le groupe CEE-USA-Japon contrôle 80,6 % des échanges de l'Algérie. En valeur, les échanges avec ce groupe ont été multipliés par 5,6.

— La part des USA s'est accrue : multipliée par 33,6 elle est passée de 4,7 % à 28,1 % du total, faisant de ce pays le premier partenaire commercial de l'Algérie.

— La part de la CEE a régressé (de 75,1 % à 49 %), tout en ayant été multipliée par 3,6.

— Au sein de la CEE, la RFA (x 6,8) et l'Italie (x 7,2) ont vu leur part s'accroître. La part de la France a augmenté en valeur (x 1,2)

mais elle a diminué en pourcentage (de 49 % à 19 %).

— Le Japon (x 25,8) et l'Espagne (x 11,4) détiennent une part croissante du commerce de l'Algérie (3,5 % et 3,8 % en 1977, contre 0,8 % et 1,9 % en 1969).

Les exportations

C'est dans les exportations que la croissance de l'influence américaine a été la plus notable ; de 0,2 % du total en 1969, elle est passée à 51,8 % en 1977, faisant des USA le principal débouché de l'Algérie. En valeur, les exportations vers les USA ont été multipliées par près de 1 400 en 8 ans, au détriment de la France qui n'a augmenté ses importations d'Algérie que de 20 % ; elle détient 12,7 % du total contre 54,5 % en 1969, passant au 3ème rang des clients de l'Algérie.

L'Espagne, l'Italie et la RFA ont accru leurs importations en provenance d'Algérie de manière notable : 12; 8 et 5 fois. Ces trois pays occupent respectivement les 5ème, 4ème et 2ème rangs parmi les clients.

Au total, 91,4 % des exportations de l'Algérie se faisaient à destination des USA et de la CEE en 1977, contre 81,3 % en 1969.

La part de la CEE a diminué de 81,1 % à 40,6 % du total tout en étant multipliée par 1,7 pendant la période.

Les importations

Une évolution différente a eu lieu dans les importations : régression de la part de la CEE (de 69,8 % à 57,8 %) et stagnation de la part des USA (8,8 % et 8,7 %). Au total, la part de ces deux partenaires est passée de 78,6 % à 66,5 % tout en augmentant considérablement en valeur (x 5 pour la CEE ; x 5,9 pour les USA et x 5 pour le total). L'Espagne (x 5), le Japon (x 6) et le reste du monde (x 9) ont augmenté de manière importante leurs exportations à destination de l'Algérie. Au sein des pays de la CEE, la RFA (x 9,3) et l'Italie (x 6,8) ont accru leurs exportations dans de fortes proportions.

CONCLUSIONS

L'analyse du commerce de l'Algérie montre ainsi :

— l'extraversion de l'économie algérienne et l'accentuation de la dépendance du pays vis-à-vis du marché capitaliste mondial ;

— l'approfondissement des liens avec l'impérialisme et notamment avec les USA ;

— la spécialisation de l'Algérie, au sein de la division internationale du travail, comme fournisseur d'hydrocarbures ;

— le déficit chronique et croissant de ses échanges avec l'extérieur.

(3) Ces chiffres ne tiennent pas compte du commerce d'armes qui représente des montants élevés (et secrets) et provient quasi-exclusivement d'Union soviétique.

la fiche de la Quinzaine

Le commerce extérieur de l'Algérie (1969-1977)

En 1969, le régime de Boumediène lançait le plan quadriennal, première étape d'une action qui devait, à "l'horizon 1980", assurer à l'Algérie son "décollage économique" et la mettre en bonne position pour "rattraper" les pays développés. Appuyée par un discours "anti-impérialiste" enflammé, cette politique avait pour objectifs "d'acquiescer l'indépendance économique par rapport à l'étranger", "de rompre avec la période coloniale" et "de vaincre le sous-développement grâce à l'industrialisation" (1).

Après dix années d'application, qu'en est-il de ces objectifs ? Une analyse (même sommaire) du commerce extérieur de l'Algérie permet d'en rendre compte.

Une profonde intégration dans le marché capitaliste mondial

L'économie algérienne reste une économie extravertie. Elle est tournée vers l'extérieur et donc est très sensible aux variations de la conjoncture internationale.

Le montant total des échanges

(1) Pour une critique théorique du modèle de développement et l'analyse de la signification de classe de cette politique, voir *El Jarida* n° 14, août-septembre 1973 et *Le Révolutionnaire* n° 6, décembre 1967.



(importations + exportations) est passé de 9 591 millions de DA courants en 1969 à 53 565 millions en 1977, soit une croissance de 460 %, (moyenne arithmétique annuelle : 57,5 %). Même rapportée à la population, cette augmentation demeure très forte : 707 DA par habitant en 1969 et 3 037 DA en 1977.

(suite au verso)

Commerce extérieur, par habitant (en DA/habitant)

	1969	1973	1976	1977
Importations	367,2	545,0	1 301,3	1 671,0
(Indice)	100	148,4	354,4	455,0
Exportations	339,9	466,2	1 300,0	1 365,6
(Indice)	100	137,2	389,2	401,8
Total	707,1	1 011,2	2 601,3	3 036,6
Indice valeur	100	143,0	367,9	429,4

Evolution des échanges de l'Algérie (millions de DA courants)

	1969	1973	1977
Exportations	4 610	7 249	24 090
Importations	4 981	8 474	29 475
Total	9 591	15 723	53 565